

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Ile-de-France et Bassin de Seine 2014-2020
Version	2018.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	28 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 9b	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 5a	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 5b	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 6d	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d	25
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii.....	27
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	28
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii	29
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3	31
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 9ii.....	32
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	33
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 9ii	34
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4	36
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 9iii.....	37
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	38
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 9iii	39
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4	41
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10i.....	42
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	43
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10i.....	44
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5	46
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii.....	47
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	48
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii	50
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 1b	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 3d	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c	59

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4a	61
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4c	63
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 9 / 8ii	67
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	69
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9 / 8ii	70
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9	71
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11	72
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / 19	74
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / 20	75
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / 21	76
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12.....	77
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12	78
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12 / 22	79
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12 / 23	80
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12 / 24	81
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	82
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	83
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	86
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	86
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	87
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	89
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	91
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	92
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	93
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM	98
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	101
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	106
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	107
Fonds de prêts d'honneur à destination des entreprises franciliennes technologies innovantes et non industrielles	107
<i>Fonds de prêts d'honneur complémentaires.....</i>	<i>110</i>
Paris Venture Region Funds.....	113
<i>Aucun nom spécifique. Pour chaque investissement il y a un nom. Le produit correspond à des actions ordinaires ou de préférence et à des obligations</i>	<i>115</i>
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	119
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	121
10.1. Grands projets.....	121
10.2. Plans d'action communs.....	124
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	127

11.1.	Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	127
11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	135
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	137
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	138
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	138
12.	INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	140
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	140
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	143
13.	ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	146
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	147
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	147
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	148
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	149
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 151	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	152
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	153
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	155
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	156
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	158
18.	INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	160
	Documents.....	162
	Résultats de la dernière validation	163

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Programmation

En 2018, l'autorité de gestion (AG) a poursuivi l'effort de programmation. Au 31 décembre 2018, la programmation cumulée atteint un montant de crédits UE de 337,79 M€, soit 70% des montants disponibles au titre du programme opérationnel régional FEDER-FSE pour la période 2014-2020 (POR). Le taux de programmation du programme Ile de France était de 4% fin 2015, 19% fin 2016 et 41% fin 2017.

Au 31 décembre 2017, 614 dossiers ont été comptabilisés comme programmés pour un montant UE total de 196,3 M€ (dont 420 dossiers FSE pour un montant UE de 100,593 M€, 182 dossiers FEDER pour un montant UE de 88,877 M€, et 12 dossiers IEJ pour un montant de 6,837 M€). 21 opérations ont été déprogrammées pour un montant de 9,625 M€ depuis 2015.

799 projets ont été comptabilisés comme programmés depuis le début de la programmation, répartis de la manière suivante :

- 543 au titre du FSE, pour un montant de 205,96 M€, soit un taux de programmation de 73% pour le FSE (123 projets FSE ont été comptabilisés comme programmés en 2018 pour un montant UE de 105,368 M€) ;
- 243 au titre du FEDER, pour un montant de 120,92 M€, soit un taux de programmation de 65% pour le FEDER (61 projets FEDER ont été comptabilisés comme programmés en 2018 pour un montant UE de 32,042 M€) ;
- 13 au titre du FSE sur l'IEJ, pour un montant de 10,917 M€, soit un taux de programmation de 138% pour l'IEJ (1 projets IEJ ont été comptabilisés comme programmés en 2018 pour un montant UE de 4,08 M€).

Ces taux intègrent aussi la programmation des 5 organismes intermédiaires (OI) avec subvention globale associés à la mise en œuvre du POR sélectionnés au comité du 8 juin 2015 : les GIP académiques de Paris, Versailles et Créteil, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Au 31 décembre 2018, les 5 OI avec subvention globale du POR francilien ont programmé 282 opérations pour un montant FEDER/FSE de 43,04M€, soit un taux de programmation de 61,19%. Le taux de programmation FSE des OI est de 62,21%. Le taux de programmation du FEDER est quant à

lui de 56,51%. En 2018, 40 opérations nouvelles ont été programmées pour une montant FESI de 4,655 M€ dont 0,796 M€ au titre du FEDER et 3,859 M€ au titre du FSE.

Les maquettes des trois GIP académiques ont été modifiées afin de transférer les crédits d'appui initialement prévus sur l'axe 5 « Investir dans l'éducation et adapter les compétences » vers l'axe 12 « Assistance technique » pour faire suite aux recommandations des auditeurs.

Concernant le volet urbain du POR, les 15 territoires des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) ont tenu 94 comités de sélection et de suivi (CSS) qui ont permis de sélectionner en opportunité 311 projets. Sur l'année 2018, 40 CSS se sont tenus permettant de sélectionner en opportunité 95 projets. Depuis le 08 décembre 2016, date du CRP ayant programmé pour la première fois des opérations inscrites dans le dispositif ITI, 191 projets ont été programmés lors de comités régionaux de programmation (CRP) pour un montant total FEDER/FSE de 53,56 M€, représentant 47,61% de la maquette conventionnée avec les 15 territoires ITI. Le taux de programmation du FEDER sur le volet urbain est de 57,68%. Le taux de programmation du FSE est de 30,44%. En 2018, 72 opérations ont été programmées pour une montant FESI de 18,44 M€ dont 12,59 M€ au titre du FEDER et 5,85 M€ au titre du FSE.

Trois territoires ITI, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre et Plaine Commune, ont été sélectionnés par le CRP dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Actions à destination des communautés marginalisées telles que les Roms à destination des seuls Investissements Territoriaux Intégrés ». Les maquettes des trois ITI ont été modifiées pour permettre la programmation des opérations proposées dans le cadre de l'AMI.

Concernant l'axe inter-régional Seine mis en œuvre dans le cadre d'une délégation de tâche sans subvention globale à la Direction Régionale et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Énergie (DRIEE), 4 comités techniques du plan Seine se sont tenus qui ont permis de sélectionner en opportunité 23 dossiers (dont 1 relatif à la prévention des risques de sécheresse, 9 aux continuités écologiques et 13 à la prévention des risques d'inondation).

Parmi ces dossiers, 15 dossiers ont été programmés en 2018, pour un montant FEDER de 4,08 M€, représentant un taux de programmation de 47%.

Certification

107 CSF ont été traités en 2018. L'AG a fait un appel de fonds à la Commission pour un montant total de dépenses éligibles de 85,15 M€, soit 42,46 M€ de crédits UE. Ce travail a permis l'évitement du dégageant d'office à fin 2018 dont le seuil était fixé à 155,2 M€ en coût total éligible et 77,6 M€ de crédits UE.

Parmi ceux-là, 18 CSF relevant des OI ont fait partie de cet appel de fonds effectué auprès des services de la Commission européenne (CE) représentant 2,2 M€ en coût total éligible, soit 1,29 M€ de crédits UE certifiés.

Le seuil de dégagement d'office 2019 est fixé à 255,4 M€ en coût total, soit 127,7 M€ de fonds UE.

Indicateurs et cadre de performance

Pour les dossiers 2014-2017, un plan de rattrapage des données a été mis en place en 2018 afin de récupérer les données collectées sur les opérations terminées et/ou dont une demande de paiement a été déposée. D'autre part, un plan d'action spécifique a été mis en œuvre afin de remonter les données des indicateurs du cadre de performance au second semestre 2018. Tous les indicateurs de réalisation et financiers du cadre de performance ont atteints les cibles 2018.

Les valeurs des indicateurs portant sur la situation des participants 6 mois (et 3 ans sur l'axe 3 OS4) après leur sortie, présentés dans les tableaux partie 3, se basent sur l'extrapolation des résultats des enquêtes réalisées sur un échantillon représentatif des personnes ayant bénéficié des actions. Les taux redressés issus des enquêtes basés sur un échantillon de participant ont été appliqués aux populations mères totales concernées par l'indicateur à long terme.

Audits et démarche qualité

L'AG a été fortement mobilisée par les contrôles et audits en 2018. La Direction Générale Emploi, Affaires Sociales et Inclusion de la CE a mené un audit des systèmes de gestion et de contrôle au début de l'année 2018. La CICC a été missionnée pour effectuer un audit de suivi qui s'est déroulé d'octobre à décembre 2018.

En réponse aux recommandations formulées par les auditeurs, l'AG a mis en œuvre un plan méthode qualité afin de sécuriser la gestion des dossiers tout au long de la piste d'audit. Dans le cadre de cette démarche les procédures de l'AG et des OI ont été actualisées et mises en cohérence. Ce travail a permis d'uniformiser et de valoriser les bonnes pratiques de gestion entre l'AG et les OI. Ce travail se poursuivra en 2019 au regard des conclusions définitives de l'audit CICC qui devraient être connues à la fin du premier semestre 2019.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens	<p>Au 31/12/17, 9 dossiers avaient été programmés pour un montant UE de 5,571 M€, pour cet axe réservé aux investissements territoriaux intégrés, dans le cadre de l'objectif spécifique 1 « renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires ».</p> <p>En 2018, 5 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de 1,748 M€.</p> <p>En cumulé, au 31/12/18, 14 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 7,319 M€, dans le cadre de l'objectif spécifique 1 « renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires ».</p> <p>Concernant les réalisations des opérations, 6 équipements publics de proximité ont été créés ou réhabilités sur les territoires ITI de 2014 à 2018. L'objectif cible 2018 de 2, fixé dans le POR, a été atteint à 300%. L'objectif financier a également été atteint à 125%.</p> <p>Aucune opération n'a été programmée dans le cadre de l'objectif spécifique 2 « Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisée telles que les Roms ».</p>
10	Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve	<p>Au 31/12/17, 10 opérations avaient été programmées pour un montant UE de 3,369 M€</p> <p>En 2018, 5 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,717 M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune opération n'a été programmée sur l'objectif spécifique (OS) 16 - 3 opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,482 M€ dans le cadre de l'OS 17, <p>Concernant les réalisations des opérations, 5 000 000 d'habitants ont bénéficié de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations sur le bassin de la Seine de 2014 à 2018. L'objectif cible 2018 de 300 000, fixé dans le POR, a été atteint à 1667%. La participation financière de l'OS à l'indicateur financier est de 100%. L'objectif financier a également été atteint à 137%.</p> <p>Le cadre de performance défini a été atteint.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,235 M€ dans le cadre de l'OS 18. <p>Concernant les réalisations des opérations, 3 obstacles et points de fragilité sont actuellement en cours de traitement sur le bassin de la Seine de 2014 à 2018. L'objectif cible de 2, fixé dans le POR, a été atteint à 150%.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		En cumulé, au 31/12/18, 15 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 4,086 M€.
11	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	<p>Au 31/12/17, 14 dossiers avaient été programmés pour un montant UE de 3,541 M€.</p> <p>En 2018, 4 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion, au titre des investissements territoriaux intégrés, pour un montant UE de 0,16 M€</p> <p>En cumulé au 31/12/2018, 18 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 3,69M€.En cumulé, au 31/12/2018, 154 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 26,77 M€.</p> <p>Environ 28 équivalent temps plein (ETP) ont été financés dans le cadre de l'axe 11 pour gérer les dossiers FEDER ; 78 dossiers FEDER ont fait l'objet d'un CSF et 41 actions d'information et de communication au public ont été organisées.</p>
12	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	<p>Au 31/12/17, 20 dossiers avaient été programmés pour un montant UE de 1,711 M€.</p> <p>En 2018, 6 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 0,497 M€ (4 par l'autorité de gestion au titre des investissements territoriaux intégrés et 2 par les GIP académiques de Paris et de Créteil).</p> <p>En cumulé au 31/12/2018, 26 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 2,208 M€.</p> <p>Environ 22 équivalent temps plein (ETP) ont été financés dans le cadre de l'axe 12 pour gérer les dossiers FSE ; 270 dossiers FSE ont fait l'objet d'un CSF et 37 actions d'information et de communication au public ont été organisées.</p>
2	Préserver la biodiversité	<p>Les 2 premières opérations de cet axe réservé aux investissements territoriaux intégrés avaient été programmées en 2017 pour 1,46 M€.</p> <p>En 2018, 4 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de 1,659 M€.</p> <p>En cumulé, au 31/12/18, 6 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 3,119 M€</p> <p>Concernant les réalisations des opérations, 4 obstacles et point de fragilité à la continuité écologique ont été levés sur les territoires ITI de 2014 à 2018. L'objectif cible 2018 de 2, fixé dans le POR, a été atteint à 200%.</p> <p>L'objectif financier a également été atteint à 86%. Le cadre de performance défini a respecté ses objectifs.</p>
3	Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	<p>Au 31/12/17, 119 opérations avaient été programmées pour un montant UE de 19,068 M€.</p> <p>En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 34 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>7,61 M€ (20 au titre de l'appel à projets « Entrepreneuriat » et 15 au titre des Investissements Territoriaux intégrés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération de la CCI transférée de l'axe 5 OS 7 vers l'axe 3 OS 4 - 3 opérations modifiées pour un montant UE supplémentaire de 0,088 M€. <p>En cumulé, au 31/12/2018, 154 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 26,77 M€. Concernant les réalisations des opérations, 14 916 participants ont été accompagnés dans le cadre d'un projet entrepreneurial de 2014 à 2018. L'objectif cible 2018 de 8 369, fixé dans le POR, a été atteint à 178%.</p> <p>L'objectif financier a été atteint à 210%. Le cadre de performance défini a été atteint.</p>
4	Favoriser les dynamiques de l'inclusion	<p>Au 31/12/17, 22 opérations avaient été programmées pour un montant UE de 2,055 M€. En 2018, 14 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 1,375 M€, dont 12 opérations programmées par l'autorité de gestion au titre des Investissements territoriaux intégrés et 2 opérations par le GIP académique de Paris. En cumulé, au 31/12/2018, 36 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 3,43 M€. Concernant les réalisations des opérations de l'OS5, 2 477 participants ont été accompagnés dans le cadre de l'accompagnement des populations marginalisées telles que les Roms vers les dispositifs d'insertion. L'objectif cible de 2023 de 4487, fixé dans le POR, est atteint à 55%. La participation financière de l'OS à la valeur financière atteinte est de 27% Concernant les réalisations des opérations de l'OS6, 4 657 participants ont été accompagnés dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances de 2014 à 2018. Parmi eux, 255 acteurs de la lutte contre les discriminations et 4 402 publics susceptibles d'être discriminés. L'objectif cible 2018 de 4 015, fixé dans le POR, a été atteint à 115%. La participation financière de l'OS à la valeur financière atteinte est de 73%.</p> <p>L'objectif financier a été atteint à 110%. Le cadre de performance défini a été atteint.</p>
5	Investir dans l'éducation et adapter les compétences	<p>Au 31/12/17, 259 opérations avaient été programmées pour un montant UE de 77,759 M€. En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 74 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 96,844 M€ : <p>39 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant de 93,56 M€ (19 au titre des investissements territoriaux, 12 au titre de l'appel à projets «Lutte contre le décrochage scolaire», 8 au titre des marchés de formation professionnelle du Conseil régional d'Ile</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>de France), 35 nouvelles opérations ont été programmées par les organismes intermédiaires avec subvention globale,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des opérations ont été modifiées pour un montant UE négatif de 0,472 M€. - 1 opération de la CCI transférée de l'axe 5 OS 7 vers l'axe 3 OS 4. - 5 opérations ont été déprogrammées pour un montant UE de 0,575 M€. <p>En cumulé, au 31/12/2018, 327 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 173,553 M€. Concernant les réalisations des opérations de l'OS7, 26 417 participants ont été accompagnés dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire de 2014 à 2018. L'objectif cible 2023 de 84 683, fixé dans le POR, est atteint à 31%. La participation financière de l'OS à la valeur financière atteinte est de 15% Concernant les réalisations des opérations de l'OS8, 39 515 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée, ont été accompagnés dans le cadre de l'accompagnement de 2014 à 2018. Parmi les participants, 4039 inactifs ont également bénéficié de l'accompagnement. L'objectif cible 2018 de 35 330, fixé dans le POR, a été atteint à 111%. La participation financière de l'OS à l'indicateur financier est de 85% L'objectif financier a été atteint à 149%. Le cadre de performance défini a été atteint.</p>
6	Renforcer les facteurs de compétitivité	<p>Au 31/12/17, 79 opérations avaient été programmées pour un montant UE de 47,681 M€. En 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 nouvelles opérations ont été programmées pour 14,388 M€ par l'autorité de gestion (7 opérations au titre des Investissements territoriaux intégrés, 1 opération au titre de l'appel à projets «Accueil et accompagnement des entreprises innovantes», 18 opérations au titre de l'appel à projets «Soutien aux projets de RDI dans les domaines de la SRI-SI»), - 1 opération a été modifiée par l'autorité de gestion pour un montant UE supplémentaire de 0,1 M€. - 1 opération a été déprogrammée par l'autorité de gestion pour un montant UE de 0,148 M€. <p>En cumulé, au 31/12/2018, 104 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 62,021 M€. Concernant les réalisations des opérations de l'OS9, 276 entreprises ont bénéficié d'un soutien de 2014 à 2018. L'objectif cible 2018 de 42, fixé dans le POR, est atteint à 657%. La participation financière de l'OS à la valeur financière atteinte est de 17%. Concernant les réalisations des opérations de l'OS10, 434 entreprises ont bénéficié d'un soutien de 2014 à 2023. Parmi les entreprises, 85 ont bénéficié des dispositifs d'instruments financiers.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		L'objectif cible 2023 de 2973, fixé dans le POR, a été atteint à 15%. La participation financière de l'OS à la valeur financière atteinte est de 83% L'objectif financier a été atteint à 96%. Dans ces conditions, le cadre de performance défini a été atteint.
7	Diversifier et améliorer les applications TIC	<p>Au 31/12/17, 43 opérations avaient été programmées pour un montant UE de 7,904 M€.</p> <p>En 2018 :</p> <p>11 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant UE de 4,913 M€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 opérations programmées par l'autorité de gestion (3 au titre des Investissements territoriaux intégré, 4 au titre de l'appel à projets «Espaces collaboratifs», 1 au titre du marché Wifi du Conseil régional d'Ile-de-France), - 1 opération programmée par le GIP académique de Paris, <p>1 opération a été modifiée pour un montant UE supplémentaire de 0,012 M€.</p> <p>En cumulé, au 31/12/18, 54 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 12,828 M€.</p> <p>Concernant les réalisations des opérations de l'OS11, 850 services et applications ont été créés de 2014 à 2018. Parmi ses services, 765 services ont été créés grâce à la création de points d'accès WIFI au sein des établissements. L'objectif cible 2018 de 311, fixé dans le POR, a été atteint à 273%.</p> <p>L'objectif financier a été atteint à 99%. Le cadre de performance défini a été atteint.</p>
8	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	<p>Au 31/12/17, 25 dossiers avaient été programmés pour un montant UE de 19,351 M€.</p> <p>En 2018, 7 nouvelles opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant UE de 8,496 M€ (5 au titre des investissements territoriaux intégrés et 2 au titre de l'appel à projets « Réhabilitation durable »).</p> <p>En cumulé, au 31/12/18, 32 dossiers ont été programmés pour un montant de 27,847M€.</p> <p>Concernant les réalisations des opérations de l'OS12, 0.262 MW de capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables ont été créées grâce aux opérations financées de 2014 à 2018.</p> <p>En prévisionnel, le stock d'opération affiche 85.38MW de capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable. L'objectif cible 2018 de 96 MW, fixé dans le POR, sera atteint à 89%. La participation financière de l'OS à la valeur financière atteinte est de 4%.</p> <p>Concernant les réalisations des opérations des OS13 et 14, 1734 ménages ont bénéficié d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique grâce aux opérations financées de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>2014 à 2018.</p> <p>Parmi eux, 1549 en ont bénéficié grâce aux opérations de l'OS13 avec une contribution de et 185 grâce aux opérations de l'OS14. L'objectif cible 2018 de 1 449, fixé dans le POR (OS13: 723 + OS14 : 726), a été atteint à 120%. La participation financière de l'OS13 à la valeur financière atteinte est de 55%, la participation financière de l'OS14 à la valeur financière atteinte est de 44%, L'objectif financier a été atteint à 154%. Le cadre de performance défini a été atteint.</p>
9	Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis	<p>Au 31/12/2017, 12 dossiers avaient été programmés pour un montant UE de 6,837 M€.</p> <p>En 2018, 1 nouvelle opération a été programmée par l'autorité de gestion pour un montant UE de 4,08 M€.</p> <p>En cumulé, 13 dossiers ont été programmés pour un montant UE de 10,917 M€.</p> <p>Concernant les réalisations des opérations de l'OS15, 2 954 jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle ont été accompagnés par les opérations de 2014 à 2018. L'objectif cible 2018 de 3177, défini dans le POR, a été atteint à 93% (2954/3177). L'objectif financier a été atteint à 320%.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	2 758 281,00			2 940 601,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur. En fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. L'ensemble de la population des ITI bénéficiant de l'axe I OS1 sera impacté par les opérations. La valeur de l'indicateur repose sur la statistique publique disponible au moment de la rédaction du rapport. La donnée 2018 repose par exemple sur les données INSEE de 2016.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	2 758 281,00			2 940 601,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur. En fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. L'ensemble de la population des ITI bénéficiant de l'axe I OS1 sera impacté par les opérations. La valeur de l'indicateur repose sur la statistique publique disponible au moment de la rédaction du rapport. La donnée 2018 repose par exemple sur les données INSEE de 2016.
F	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	Plus développées	11,00			6,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur. En fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations.
S	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	Plus développées	11,00			14,00	0,00	0,00	Les réalisations prévisionnelles des opérations programmées ont été valorisées au sein de l'indicateur. En fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations.
F	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	nombre	Plus développées	49,00			0,00	0,00	0,00	Aucune opération programmée sur cet OS
S	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	nombre	Plus développées	49,00			0,00	0,00	0,00	Aucune opération programmée sur cet OS

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		développement urbain intégrées									
F	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00
F	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	0,00	0,00	0,00
S	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	0,00	0,00	0,00
F	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	0,00	0,00	0,00
S	RES02	Nombre de places dans les villages d'insertion créés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	1 - OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : RENFORCER LA DIVERSITE DES FONCTIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS01	Taux d'entreprises par habitant dans les territoires ITI	pourcentage	Plus développées	6,10	2013	6,50	9,09		Le taux de l'année 2018 a été calculé sur la base des informations transmises par les ITI.
RSS02	Taux d'équipements économiques par habitant dans les territoires ITI	pourcentage	Plus développées	0,01	2013	0,01	0,12		Le taux de l'année 2018 a été calculé sur la base des informations transmises par les ITI. Suite à un nouveau référencement des équipements économiques sur les territoires ITI (comprenant des corrections par rapport aux informations renseignées en 2017), les valeurs de l'indicateur RSS02 ont été mises en cohérence et corrigées.
RSS03	Taux d'équipements publics de proximité (innovants ou structurants) par habitant dans les territoires ITI	pourcentage	Plus développées	0,04	2013	0,04	0,04		Le taux de l'année 2018 a été calculé sur la base des informations transmises par les ITI

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS01	Taux d'entreprises par habitant dans les territoires ITI	7,90		6,10		6,10		6,10	
RSS02	Taux d'équipements économiques par habitant dans les territoires ITI	0,11		0,01		0,01		0,01	
RSS03	Taux d'équipements publics de proximité (innovants ou structurants) par habitant dans les territoires ITI	0,04		0,04		0,04		0,04	

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	2 - OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : RESORBER L'HABITAT PRECAIRE DES COMMUNAUTES MARGINALISEES TELLES QUE LES ROMS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS04	Nombre de personnes insérées durablement dans un logement (ROMS)	nombre de personnes d'origine ROMS	Plus développées	10 000,00	2014	12 520,00	10 000,00		Aucune opération programmée sur cet OS

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS04	Nombre de personnes insérées durablement dans un logement (ROMS)	10 000,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00	

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 5a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	Plus développées	1,00			0,00	0,00	0,00	Aucune opération programmée sur cet OS
S	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	Plus développées	1,00			0,00	0,00	0,00	Aucune opération programmée sur cet OS
F	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	En transition	1,00			0,00	0,00	0,00	Aucune opération programmée sur cet OS
S	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	Nombre d'études	En transition	1,00			0,00	0,00	0,00	Aucune opération programmée sur cet OS

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00
S	RES09	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00
F	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00
S	RES20	Nombre d'études sur les masses d'eau souterraines, visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	16 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 16: REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES AU RISQUE DE SECHERESSE PAR LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE RESPECT DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS27	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires » concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	nombre de projets	Plus développées	1,00	2013	3,00	1,00		Aucune opération programmée sur cet OS
RSS38	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires » concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse	nombre de projets	En transition	2,00	2013	5,00	2,00		Aucune opération programmée sur cet OS

ID	Indicateur		2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS27	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires » concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse		1,00		1,00		1,00		1,00	
RSS38	Nombre de territoires faisant l'objet de « projets de territoires » concertés visant à réduire la vulnérabilité des territoires au risque de sécheresse		2,00		2,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	Plus développées	750 000,00			2 500 000,00			Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Une opération programmée en 2017 permet d'impacter 5 000 000 de personnes. L'opération recouvre l'ensemble du territoire en risque inondation du Bassin de la Seine. Cette opération a fait l'objet d'une demande de paiement intermédiaire en 2018. Les réalisations en cours sont comptabilisées et excluent les doubles comptes de zones.
S	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	Plus développées	750 000,00			2 500 000,00			La clé de répartition appliquée entre région développée est région en transition est de 50%/50% Les doubles comptes de zones sont exclus.
F	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	En transition	750 000,00			2 500 000,00			Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Une opération programmée en 2017 permet d'impacter 5 000 000 de personnes. L'opération recouvre l'ensemble du territoire en risque inondation du Bassin de la Seine. Cette opération a fait l'objet d'une demande de paiement intermédiaire en 2018. Les réalisations en cours sont comptabilisées et excluent les doubles comptes de zones. Les doubles comptes de zones sont exclus.
S	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	En transition	750 000,00			2 500 000,00			La clé de répartition appliquée entre région développée est région en transition est de 50%/50% Les doubles comptes de zones sont exclus.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
		inondations									
S	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	0,00	0,00	0,00
S	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	0,00	0,00	0,00
F	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	0,00	0,00	0,00
S	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	17 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 17: REDUIRE LES IMPACTS DES INONDATIONS SUR LES MILIEUX ET SUR LES TERRITOIRES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS28	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI...)	nombre	Plus développées	329,00	2013	494,00	764,00		Les valeurs de cet indicateur sont celles de 2017 car les opérations sur cet OS n'ont été programmées qu'à partir de cette année. La clé de répartition entre régions développées et régions en transition est de 50%/50% de la valeur totale.
RSS39	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI,...)	nombre	En transition	329,00	2013	493,00	763,00		Les valeurs de cet indicateur sont celles de 2017 car les opérations sur cet OS n'ont été programmées qu'à partir de cette année. La clé de répartition entre régions développées et régions en transition est de 50%/50% de la valeur totale.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS28	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI...)	764,00		329,00		329,00		329,00	
RSS39	Nombre de communes couvertes par une stratégie globale (PAPI,...)	763,00		329,00		329,00		329,00	

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	RES11	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	Plus développées	2,00			0,00			Des réalisations sont en cours mais aucune pièce probante n'a encore été transmise pour permettre de les valorisées au sein de l'indicateur.
S	RES11	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	Plus développées	2,00			3,00			Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Ces réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de pièce probante de réalisation. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement La clé de répartition appliquée entre région développée est région en transition est de 50%/50%
F	RES22	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	En transition	2,00			0,00			Des réalisations sont en cours mais aucune pièce probante n'a encore été transmise pour permettre de les valorisées au sein de l'indicateur.
S	RES22	Nombre d'obstacles traités	nombre d'ouvrages	En transition	2,00			2,00			Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Ces réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de pièce probante de réalisation. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement La clé de répartition appliquée entre région développée est région en transition est de 50%/50%.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	RES11	Nombre d'obstacles traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES11	Nombre d'obstacles traités	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES22	Nombre d'obstacles traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES22	Nombre d'obstacles traités	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES11	Nombre d'obstacles traités		0,00	0,00
S	RES11	Nombre d'obstacles traités		0,00	0,00
F	RES22	Nombre d'obstacles traités		0,00	0,00
S	RES22	Nombre d'obstacles traités		0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	18 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 18: DIMINUER LES IMPACTS DE LA NAVIGATION, DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE ET DES ACTIVITÉS HUMAINES EN GÉNÉRAL SUR LES MILIEUX NATURELS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS29	Linéaire de cours d'eau principaux accessibles aux migrants	Km	Plus développées	322,50	2013	1 222,00	322,50		Les opérations sur cet OS n'ont été programmées qu'à partir de l'année 2017. La clé de répartition entre régions développées et régions en transition est de 50%/50% de la valeur totale.
RSS40	Linéaire de cours d'eau principaux accessible aux migrants	Km	En transition	322,50	2013	1 222,00	322,50		Les opérations sur cet OS n'ont été programmées qu'à partir de l'année 2017. La clé de répartition entre régions développées et régions en transition est de 50%/50% de la valeur totale.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS29	Linéaire de cours d'eau principaux accessibles aux migrants	322,50		322,50		322,50		322,50	
RSS40	Linéaire de cours d'eau principaux accessible aux migrants	322,50		322,50		322,50		322,50	

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	Plus développées	5,00			4,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce probante a été transmise ont été comptabilisées.
S	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	Plus développées	5,00			8,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de pièces probantes de réalisation. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	0,00	0,00	0,00
S	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - REDUIRE LES PRESSIONS ANTHROPIQUES DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS05	Superficie de continuité écologique préservée	Ha	Plus développées	5 901,00	2013	6 099,00	34 919,00		La superficie de continuité écologique a été calculée sur la base des informations transmises par les ITI.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS05	Superficie de continuité écologique préservée	36 866,10		5 901,00		5 901,00		5 901,00	

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					258,00	126,00	132,00					9,00	13,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					466,00	242,00	224,00					40,00	45,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					161,00	73,00	88,00					22,00	26,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					3 664,00	2 323,00	1 341,00					210,00	193,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					3 517,00	2 025,00	1 492,00					196,00	193,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					3 509,00	2 174,00	1 335,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					700,00	512,00	188,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					181,00	129,00	52,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					701,00	391,00	310,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	4,00	6,00	76,00	72,00	13,00	16,00	24,00	25,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	2,00	3,00	21,00	23,00	29,00	34,00	150,00	119,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	3,00	5,00	8,00	8,00	29,00	37,00	11,00	12,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	168,00	127,00	574,00	308,00	321,00	141,00	1 050,00	572,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	177,00	122,00	505,00	409,00	392,00	228,00	755,00	540,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	573,00	275,00	1 601,00	1 060,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	117,00	52,00	395,00	136,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	23,00	6,00	106,00	46,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	96,00	79,00	295,00	231,00

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative	
												Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes
RSS06	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (Nombre)		Nombre	6 909,00			0,53			3 664,00	2 323,00	1 341,00	403,00	210,00	193,00
RSS07	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant 6 mois après la fin de leur participation	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre	4 490,00			0,78			3 509,00	2 174,00	1 335,00	0,00	0,00	0,00
RSS08	nombre d'entreprises créées ou reprises par les personnes accompagnées à la suite de leur participation (dans les 6 mois suivants leur participation)	Plus développées	Nombre (nombre d'entreprises)		Nombre	5 168,00			0,62			3 205,00	2 045,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00
RSS09	Taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées ou reprises accompagnées	Plus développées	Proportion (pourcentage d'entreprises)		Proportion	65,00%						70,00%	69,00%	71,00%	0,00%	0,00%	0,00%
RSS10	Augmentation du nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire	Plus développées	Proportion (pourcentage d'augmentation annuel)		Proportion	2,00%						1,80%	0,00%	0,00%	2,90%	0,00%	0,00%
RSS41	Nombre d'entreprises créées ou reprises par des femmes	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre							930,00	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00
RSS42	Nombre d'entreprises créées ou reprises dans les quartiers politique de la ville	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre							1 083,00	715,00	368,00	32,00	21,00	11,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	
RSS06	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur participation	Plus développées	3 261,00	2 113,00	1 148,00	295,00	168,00	127,00			2 966,00	1 945,00	1 021,00	882,00	574,00	308,00
RSS07	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant 6 mois après la fin de leur participation	Plus développées	3 509,00	2 174,00	1 335,00	0,00	0,00	0,00			3 509,00	2 174,00	1 335,00	0,00	0,00	0,00
RSS08	nombre d'entreprises créées ou reprises par les personnes accompagnées à la suite de leur participation (dans les 6 mois suivants leur participation)	Plus développées	3 205,00	2 045,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00			3 205,00	2 045,00	1 160,00	0,00	0,00	0,00
RSS09	Taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées ou reprises accompagnées	Plus développées	70,00%	69,00%	71,00%	0,00%	0,00%	0,00%			70,00%	69,00%	71,00%	0,00%	0,00%	0,00%
RSS10	Augmentation du nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire	Plus développées	1,60%	0,00%	0,00%	2,20%	0,00%	0,00%			1,30%	0,00%	0,00%	1,80%	0,00%	0,00%
RSS41	Nombre d'entreprises créées ou reprises par des femmes	Plus développées	930,00	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00			930,00	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00
RSS42	Nombre d'entreprises créées ou reprises dans les quartiers politique de la ville	Plus développées	1 051,00	694,00	357,00	50,00	28,00	22,00			1 001,00	666,00	335,00	466,00	304,00	162,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	
RSS06	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur participation	Plus développées	2 084,00	1 371,00	713,00	462,00	321,00	141,00			1 622,00	1 050,00	572,00	1 622,00	1 050,00	572,00
RSS07	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant 6 mois après la fin de leur participation	Plus développées	3 509,00	2 174,00	1 335,00	848,00	573,00	275,00			2 661,00	1 601,00	1 060,00	2 661,00	1 601,00	1 060,00
RSS08	nombre d'entreprises créées ou reprises par les personnes accompagnées à la suite de leur participation (dans les 6 mois suivants leur participation)	Plus développées	3 205,00	2 045,00	1 160,00	644,00	414,00	230,00			2 561,00	1 631,00	930,00	2 561,00	1 631,00	930,00
RSS09	Taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées ou reprises accompagnées	Plus développées	70,00%	69,00%	71,00%	67,10%	78,00%	63,00%			72,00%	74,00%	100,00%	72,00%	74,00%	100,00%
RSS10	Augmentation du nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire	Plus développées	1,10%	0,00%	0,00%	1,70%	0,00%	0,00%			0,60%	0,00%	0,00%	0,60%	0,00%	0,00%
RSS41	Nombre d'entreprises créées ou reprises par des femmes	Plus développées	930,00	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00			930,00	0,00	930,00	930,00	0,00	930,00
RSS42	Nombre d'entreprises créées ou reprises dans les quartiers politique de la ville	Plus développées	535,00	362,00	173,00	75,00	47,00	28,00			460,00	315,00	145,00	460,00	315,00	145,00

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				8 353,00	4 867,00	3 486,00				933,00	433,00	500,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				996,00	547,00	449,00				288,00	141,00	147,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				978,00	532,00	446,00				169,00	82,00	87,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				723,00	374,00	349,00				140,00	66,00	74,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				5 585,00	3 420,00	2 165,00				547,00	207,00	340,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				1 364,00	868,00	496,00				155,00	80,00	75,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 085,00	742,00	343,00				129,00	67,00	62,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				623,00	405,00	218,00				91,00	53,00	38,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				1 020,00	620,00	400,00				101,00	58,00	43,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				4 828,00	2 863,00	1 965,00				616,00	315,00	301,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				8 883,00	5 226,00	3 657,00				910,00	341,00	569,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				4 450,00	2 579,00	1 871,00				867,00	410,00	457,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				315,00	141,00	174,00				99,00	35,00	64,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				3 458,00	1 929,00	1 529,00				328,00	150,00	178,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				286,00	191,00	95,00				35,00	18,00	17,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				368,00	205,00	163,00				78,00	42,00	36,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				100,00						36,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				87,00						5,00		
	Total général des participants					14 916,00						1 649,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	544,00	309,00	235,00	1 428,00	841,00	587,00	2 285,00	1 464,00	821,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	125,00	61,00	64,00	69,00	49,00	20,00	92,00	58,00	34,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	119,00	67,00	52,00	138,00	69,00	69,00	342,00	188,00	154,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	104,00	59,00	45,00	99,00	49,00	50,00	215,00	112,00	103,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	574,00	360,00	214,00	1 495,00	923,00	572,00	1 316,00	869,00	447,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	69,00	47,00	22,00	240,00	161,00	79,00	440,00	283,00	157,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	158,00	118,00	40,00	221,00	158,00	63,00	246,00	181,00	65,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	57,00	41,00	16,00	95,00	59,00	36,00	151,00	102,00	49,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	59,00	31,00	28,00	154,00	95,00	59,00	205,00	123,00	82,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	330,00	194,00	136,00	911,00	548,00	363,00	1 359,00	863,00	496,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	832,00	498,00	334,00	1 962,00	1 169,00	793,00	2 343,00	1 514,00	829,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	545,00	306,00	239,00	912,00	554,00	358,00	1 324,00	853,00	471,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	45,00	22,00	23,00	66,00	26,00	40,00	54,00	30,00	24,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	141,00	71,00	70,00	831,00	446,00	385,00	1 050,00	612,00	438,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	18,00	13,00	5,00	38,00	25,00	13,00	55,00	30,00	25,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	30,00	23,00	7,00	51,00	29,00	22,00	59,00	44,00	15,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	21,00			22,00			21,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	24,00			8,00			27,00		
	Total général des participants		1 237,00			3 061,00			3 943,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	3 163,00	1 820,00	1 343,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	422,00	238,00	184,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	210,00	126,00	84,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	165,00	88,00	77,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	1 653,00	1 061,00	592,00

CO06	moins de 25 ans	Plus développées	460,00	297,00	163,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	331,00	218,00	113,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	229,00	150,00	79,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	501,00	313,00	188,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 612,00	943,00	669,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2 836,00	1 704,00	1 132,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	802,00	456,00	346,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	51,00	28,00	23,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 108,00	650,00	458,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	140,00	105,00	35,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	150,00	67,00	83,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	23,00		
	Total général des participants		5 026,00		

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	Plus développées	nombre	15 659,00	9 395,00	6 264,00	14 916,00	8 819,00	6 097,00	0,95	0,94	0,97	1 649,00	722,00	927,00
RES23	Nombre de femmes porteuses de projet entrepreneurial accompagnées	Plus développées	nombre				6 097,00	0,00	6 097,00				927,00	0,00	927,00
RES24	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial issus des quartiers prioritaires accompagnés	Plus développées	nombre				2 734,00	1 634,00	1 100,00				180,00	97,00	83,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	Plus développées	1 237,00	736,00	501,00	3 061,00	1 833,00	1 228,00	3 943,00	2 521,00	1 422,00	5 026,00	3 007,00	2 019,00
RES23	Nombre de femmes porteuses de projet entrepreneurial accompagnées	Plus développées	501,00	0,00	501,00	1 228,00	0,00	1 228,00	1 422,00	0,00	1 422,00	2 019,00	0,00	2 019,00
RES24	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial issus des quartiers prioritaires accompagnés	Plus développées	115,00	66,00	49,00	993,00	594,00	399,00	373,00	202,00	171,00	1 073,00	675,00	398,00

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9ii - l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 9ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						471,00	263,00	208,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						3,00	3,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						2,00	2,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						471,00	263,00	208,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	263,00	208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	263,00	208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9ii - l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS11	Nombre de personnes accompagnées qui ont été scolarisées ou rescolarisées	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre	1 305,00			0,03			40,00	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	
RSS12	Nombre de personnes ROM accompagnées qui ont trouvé un emploi	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre	1 363,00			0,00			2,00	2,00	0,00	0,00	0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS11	Nombre de personnes accompagnées qui ont été scolarisées ou rescolarisées	Plus développées	40,00	20,00	20,00	40,00	20,00	20,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS12	Nombre de personnes ROM accompagnées qui ont trouvé un emploi	Plus développées	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS11	Nombre de personnes accompagnées qui ont été scolarisées ou rescolarisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS12	Nombre de personnes ROM accompagnées qui ont trouvé un emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9ii - l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 9ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				105,00	55,00	50,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				33,00	17,00	16,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				2 005,00	1 052,00	953,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 986,00	1 041,00	945,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				367,00	208,00	159,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				120,00	59,00	61,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				2 237,00	1 191,00	1 046,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 935,00	1 017,00	918,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				716,00	396,00	320,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				171,00	116,00	55,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	4 487,00			2 477,00	1 315,00	1 162,00	0,55			0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				2 477,00	1 315,00	1 162,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				2 477,00	1 315,00	1 162,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					2 477,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	105,00	55,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	33,00	17,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	2 005,00	1 052,00	953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	1 986,00	1 041,00	945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	367,00	208,00	159,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	120,00	59,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	2 237,00	1 191,00	1 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	1 935,00	1 017,00	918,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	716,00	396,00	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	171,00	116,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	2 477,00	1 315,00	1 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2 477,00	1 315,00	1 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	2 477,00	1 315,00	1 162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 477,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014
----	------------	---------------------	------

			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9ii - l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9iii - la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 9iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					513,00	181,00	332,00				111,00	207,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					1 174,00	811,00	363,00				459,00	186,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					84,00	24,00	60,00				21,00	48,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					963,00	582,00	381,00				297,00	185,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					846,00	310,00	536,00				169,00	299,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					35,00	25,00	10,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					11,00	0,00	11,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					3,00	3,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					13,00	9,00	4,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	61,00	110,00	3,00	9,00	6,00	6,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	349,00	162,00	0,00	6,00	3,00	9,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2,00	6,00	1,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	250,00	164,00	30,00	24,00	5,00	8,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	116,00	192,00	12,00	23,00	13,00	22,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	10,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	4,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9iii - la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS14	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un suivi médical au cours de l'année	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre	945,00			0,26			243,00	67,00	176,00	122,00	33,00	89,00	
RSS37	Nombre de personnes ayant été formées et/ou ayant obtenu la certification français langues étrangères	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre	1 775,00			0,45			801,00	347,00	454,00	89,00	47,00	42,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS14	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un suivi médical au cours de l'année	Plus développées	121,00	34,00	87,00	115,00	34,00	81,00		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00	
RSS37	Nombre de personnes ayant été formées et/ou ayant obtenu la certification français langues étrangères	Plus développées	712,00	300,00	412,00	478,00	233,00	245,00		234,00	67,00	167,00	215,00	58,00	157,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS14	Nombre de personnes ayant bénéficié d'un suivi médical au cours de l'année	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS37	Nombre de personnes ayant été formées et/ou ayant obtenu la certification français langues étrangères	Plus développées	19,00	9,00	10,00	19,00	9,00	10,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9iii - la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 9iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				808,00	291,00	517,00				297,00	113,00	184,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				143,00	39,00	104,00				80,00	26,00	54,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				2 629,00	1 370,00	1 259,00				840,00	536,00	304,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 476,00	512,00	964,00				538,00	310,00	228,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				1 220,00	626,00	594,00				395,00	246,00	149,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				896,00	604,00	292,00				347,00	253,00	94,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 026,00	653,00	373,00				375,00	261,00	114,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				492,00	259,00	233,00				309,00	220,00	89,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				1 616,00	907,00	709,00				554,00	331,00	223,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				766,00	225,00	541,00				260,00	97,00	163,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				535,00	150,00	385,00				126,00	38,00	88,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				4 347,00	2 198,00	2 149,00				1 452,00	871,00	581,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				236,00	148,00	88,00				100,00	63,00	37,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				2 297,00	1 239,00	1 058,00				779,00	497,00	282,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				464,00	240,00	224,00				155,00	94,00	61,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				13,00	1,00	12,00				2,00	0,00	2,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				29,00						13,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				4,00						3,00		
	Total général des participants					4 657,00						1 532,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	316,00	110,00	206,00	134,00	37,00	97,00	61,00	31,00	30,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	44,00	6,00	38,00	8,00	0,00	8,00	11,00	7,00	4,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1 207,00	746,00	461,00	536,00	79,00	457,00	46,00	9,00	37,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	378,00	116,00	262,00	514,00	77,00	437,00	46,00	9,00	37,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	540,00	304,00	236,00	153,00	63,00	90,00	132,00	13,00	119,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	424,00	309,00	115,00	96,00	33,00	63,00	29,00	9,00	20,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	516,00	375,00	141,00	113,00	15,00	98,00	22,00	2,00	20,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	84,00	25,00	59,00	96,00	13,00	83,00	3,00	1,00	2,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	764,00	485,00	279,00	256,00	71,00	185,00	42,00	20,00	22,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	234,00	74,00	160,00	181,00	43,00	138,00	91,00	11,00	80,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	196,00	63,00	133,00	113,00	27,00	86,00	100,00	22,00	78,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 933,00	1 110,00	823,00	796,00	176,00	620,00	166,00	41,00	125,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	106,00	75,00	31,00	30,00	10,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 143,00	676,00	467,00	340,00	50,00	290,00	35,00	16,00	19,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	165,00	89,00	76,00	109,00	41,00	68,00	35,00	16,00	19,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00	7,00	1,00	6,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	13,00			2,00			1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	1,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 063,00			823,00			239,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	9iii - la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chances

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	Plus développées	nombre	6 589,00	3 953,00	2 636,00	4 657,00	2 287,00	2 370,00	0,71	0,58	0,90	1 532,00	895,00	637,00
RES25	nombre de participants aux actions d'accompagnement à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	nombre de participants	5 573,00	3 343,00	2 230,00	4 402,00	2 232,00	2 170,00	0,79	0,67	0,97	1 526,00	894,00	632,00
RES26	nombre de participants aux actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	participant	1 016,00	610,00	406,00	255,00	55,00	200,00	0,25	0,09	0,49	6,00	1,00	5,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	Plus développées	2 063,00	1 160,00	903,00	823,00	179,00	644,00	239,00	53,00	186,00	0,00	0,00	0,00
RES25	nombre de participants aux actions d'accompagnement à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	1 966,00	1 123,00	843,00	803,00	175,00	628,00	107,00	40,00	67,00	0,00	0,00	0,00
RES26	nombre de participants aux actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes hommes	Plus développées	97,00	37,00	60,00	20,00	4,00	16,00	132,00	13,00	119,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					451,00	296,00	155,00						132,00	56,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					17 842,00	10 580,00	7 262,00						2 854,00	2 044,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					2 447,00	1 322,00	1 125,00						400,00	290,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					654,00	251,00	403,00						96,00	72,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					2 264,00	1 245,00	1 019,00						457,00	314,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					93,00	48,00	45,00						0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					9,00	8,00	1,00						0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	73,00	41,00	67,00	36,00	24,00	22,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	2 562,00	1 995,00	2 681,00	1 834,00	2 336,00	1 332,00	147,00	57,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	675,00	525,00	193,00	256,00	54,00	54,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	92,00	254,00	53,00	69,00	10,00	8,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	545,00	448,00	182,00	211,00	60,00	46,00	1,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	45,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	1,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS15	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre	69 344,00			0,26			17 842,00	10 580,00	7 262,00	4 898,00	2 854,00	2 044,00	
RSS43	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation à des actions curatives de décrochage scolaire	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	20 952,00	11 524,00	9 428,00	0,03	0,03	0,02	561,00	383,00	178,00	85,00	52,00	33,00	
RSS44	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation à des actions préventives de décrochage scolaire	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	48 392,00	26 616,00	21 776,00	0,36	0,38	0,33	17 281,00	10 197,00	7 084,00	4 813,00	2 802,00	2 011,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS15	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	12 944,00	7 726,00	5 218,00	4 557,00	2 562,00	1 995,00			8 387,00	5 164,00	3 223,00	4 515,00	2 681,00	
RSS43	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation à des actions curatives de décrochage scolaire	Plus développées	476,00	331,00	145,00	175,00	132,00	43,00		301,00	199,00	102,00	205,00	132,00	73,00	
RSS44	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation à des actions préventives de décrochage scolaire	Plus développées	12 468,00	7 395,00	5 073,00	4 382,00	2 430,00	1 952,00		8 086,00	4 965,00	3 121,00	4 310,00	2 549,00	1 761,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS15	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	3 872,00	2 483,00	1 389,00	3 668,00	2 336,00	1 332,00			204,00	147,00	57,00	204,00	147,00	
RSS43	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation à des actions curatives de décrochage scolaire	Plus développées	96,00	67,00	29,00	86,00	59,00	27,00		10,00	8,00	2,00	10,00	8,00	2,00	
RSS44	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation à des actions préventives de décrochage scolaire	Plus développées	3 776,00	2 416,00	1 360,00	3 582,00	2 277,00	1 305,00		194,00	139,00	55,00	194,00	139,00	55,00	

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				121,00	76,00	45,00				94,00	62,00	32,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				47,00	33,00	14,00				37,00	27,00	10,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				26 006,00	14 998,00	11 008,00				4 815,00	2 786,00	2 029,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				3 647,00	2 031,00	1 616,00				439,00	266,00	173,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				390,00	200,00	190,00				238,00	128,00	110,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				26 233,00	15 121,00	11 112,00				5 070,00	2 925,00	2 145,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				12,00	2,00	10,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				2,00	1,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				19 830,00	11 909,00	7 921,00				4 051,00	2 418,00	1 633,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				3 415,00	1 579,00	1 836,00				709,00	356,00	353,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				273,00	106,00	167,00				47,00	19,00	28,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				13 866,00	7 975,00	5 891,00				2 398,00	1 435,00	963,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 072,00	707,00	365,00				190,00	121,00	69,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				3 716,00	2 023,00	1 693,00				502,00	272,00	230,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				484,00	326,00	158,00				107,00	78,00	29,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				960,00	489,00	471,00				360,00	161,00	199,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				181,00						56,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				29,00						22,00		
	Total général des participants					26 517,00						5 147,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	7,00	4,00	3,00	10,00	4,00	6,00	9,00	5,00	4,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	3,00	1,00	2,00	3,00	1,00	2,00	3,00	3,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	7 135,00	4 214,00	2 921,00	6 553,00	3 559,00	2 994,00	6 225,00	3 596,00	2 629,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	727,00	500,00	227,00	1 939,00	1 026,00	913,00	461,00	193,00	268,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	76,00	45,00	31,00	60,00	24,00	36,00	13,00	3,00	10,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	7 089,00	4 188,00	2 901,00	6 567,00	3 568,00	2 999,00	6 225,00	3 596,00	2 629,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	5,00	1,00	4,00	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	1,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	5 927,00	3 604,00	2 323,00	3 854,00	2 299,00	1 555,00	4 917,00	2 894,00	2 023,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	626,00	320,00	306,00	970,00	360,00	610,00	1 069,00	526,00	543,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	60,00	20,00	40,00	145,00	61,00	84,00	18,00	6,00	12,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	3 759,00	2 192,00	1 567,00	3 365,00	1 881,00	1 484,00	3 633,00	2 004,00	1 629,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	445,00	310,00	135,00	191,00	130,00	61,00	149,00	96,00	53,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	964,00	470,00	494,00	1 782,00	940,00	842,00	303,00	208,00	95,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	169,00	97,00	72,00	71,00	43,00	28,00	108,00	81,00	27,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	233,00	131,00	102,00	193,00	110,00	83,00	160,00	78,00	82,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	42,00			43,00			34,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	3,00			1,00			2,00		
	Total général des participants		7 218,00			6 623,00			6 247,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1 278,00	843,00	435,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	81,00	46,00	35,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	3,00	0,00	3,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 282,00	844,00	438,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 081,00	694,00	387,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	41,00	17,00	24,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	3,00	0,00	3,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	711,00	463,00	248,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	97,00	50,00	47,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	165,00	133,00	32,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	29,00	27,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	14,00	9,00	5,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	6,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	1,00		
	Total général des participants		1 282,00		

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10i - Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES06	Nombre de participants accompagnés	Plus développées	nombre	84 683,00			26 517,00	15 274,00	11 243,00	0,31			5 147,00	2 976,00	2 171,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES06	Nombre de participants accompagnés	Plus développées	7 218,00	4 263,00	2 955,00	6 623,00	3 587,00	3 036,00	6 247,00	3 604,00	2 643,00	1 282,00	844,00	438,00

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						634,00	427,00	207,00				40,00	23,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						4 048,00	1 828,00	2 220,00				531,00	607,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						9 174,00	4 257,00	4 917,00				1 015,00	1 187,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	12 573,00			9 174,00	4 257,00	4 917,00	0,73			1 015,00	1 187,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						4 173,00	1 983,00	2 190,00				469,00	560,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	21 654,00			4 173,00	1 983,00	2 190,00	0,19			469,00	560,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						16 777,00	7 728,00	9 049,00				2 055,00	2 377,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						792,00	442,00	350,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						5,00	0,00	5,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						157,00	77,00	80,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	135,00	12,00	58,00	4,00	191,00	168,00	3,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	712,00	882,00	335,00	400,00	166,00	234,00	84,00	97,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2 343,00	2 361,00	828,00	1 316,00	61,00	53,00	10,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2 343,00	2 361,00	828,00	1 316,00	61,00	53,00	10,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	913,00	990,00	427,00	482,00	101,00	84,00	73,00	74,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	913,00	990,00	427,00	482,00	101,00	84,00	73,00	74,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	4 103,00	4 245,00	1 174,00	1 938,00	330,00	359,00	66,00	130,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	369,00	250,00	73,00	100,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	1,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00	53,00	5,00	27,00

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
RSS16	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (nombre)		Nombre	23 750,00			0,17			4 048,00	1 828,00	2 220,00	1 138,00	531,00	607,00	
RSS45	participants de moins de 25 ans obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				2 698,00	1 461,00	1 237,00	635,00	384,00	251,00	
RSS46	participants de moins de 25 ans en situation de handicap	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre							265,00	124,00	141,00	71,00	27,00	44,00	
RSS47	participants sous main de justice obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS48	participants de niveau infra IV obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				7 597,00	3 504,00	4 093,00	1 915,00	887,00	1 028,00	
RSS49	participants de moins de 25 ans suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				2 443,00	1 262,00	1 181,00	769,00	422,00	347,00	
RSS50	participants en situation de handicap suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				143,00	87,00	56,00	51,00	36,00	15,00	
RSS51	participants sous main de justice suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS52	participants de niveau infra IV suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participants)		Nombre	0,00	0,00	0,00				3 692,00	1 669,00	2 023,00	1 080,00	523,00	557,00	
RSS53	participants de moins de 25 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				1 913,00	1 037,00	876,00	513,00	281,00	232,00	
RSS54	participants en situation de handicap exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				117,00	63,00	54,00	28,00	13,00	15,00	
RSS55	participants sous main de justice exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	Nombre (participants)		Nombre	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS56	participants de niveau infra IV exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	Nombre (participant)		Nombre	0,00	0,00	0,00				3 377,00	1 557,00	1 820,00	908,00	418,00	490,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS16	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	2 910,00	1 297,00	1 613,00	1 594,00	712,00	882,00		1 316,00	585,00	731,00	735,00	335,00	400,00	
RSS45	participants de moins de 25 ans obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2 063,00	1 077,00	986,00	1 481,00	828,00	653,00		582,00	249,00	333,00	563,00	236,00	327,00	
RSS46	participants de moins de 25 ans en situation de handicap	Plus développées	194,00	97,00	97,00	137,00	64,00	73,00		57,00	33,00	24,00	48,00	24,00	24,00	
RSS47	participants sous main de justice obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS48	participants de niveau infra IV obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	5 682,00	2 617,00	3 065,00	4 135,00	2 063,00	2 072,00		1 547,00	554,00	993,00	1 437,00	492,00	945,00	
RSS49	participants de moins de 25 ans suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	1 674,00	840,00	834,00	876,00	470,00	406,00		798,00	370,00	428,00	319,00	148,00	171,00	
RSS50	participants en situation de handicap suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	92,00	51,00	41,00	48,00	24,00	24,00		44,00	27,00	17,00	29,00	18,00	11,00	
RSS51	participants sous main de justice suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS52	participants de niveau infra IV suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	2 612,00	1 146,00	1 466,00	1 491,00	672,00	819,00		1 121,00	474,00	647,00	523,00	220,00	303,00	
RSS53	participants de moins de 25 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	1 400,00	756,00	644,00	834,00	460,00	374,00		566,00	296,00	270,00	303,00	169,00	134,00	
RSS54	participants en situation de handicap exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	89,00	50,00	39,00	60,00	33,00	27,00		29,00	17,00	12,00	17,00	7,00	10,00	
RSS55	participants sous main de justice exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS56	participants de niveau infra IV exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	2 469,00	1 139,00	1 330,00	1 657,00	787,00	870,00		812,00	352,00	460,00	494,00	188,00	306,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS16	Participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	581,00	250,00	331,00	400,00	166,00	234,00		181,00	84,00	97,00	181,00	84,00	97,00	
RSS45	participants de moins de 25 ans obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	19,00	13,00	6,00	17,00	11,00	6,00		2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	
RSS46	participants de moins de 25 ans en situation de handicap	Plus développées	9,00	9,00	0,00	1,00	1,00	0,00		8,00	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	
RSS47	participants sous main de justice obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS48	participants de niveau infra IV obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	110,00	62,00	48,00	100,00	52,00	48,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	
RSS49	participants de moins de 25 ans suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	479,00	222,00	257,00	318,00	143,00	175,00		161,00	79,00	82,00	161,00	79,00	82,00	
RSS50	participants en situation de handicap suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	15,00	9,00	6,00	8,00	4,00	4,00		7,00	5,00	2,00	7,00	5,00	2,00	
RSS51	participants sous main de justice suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS52	participants de niveau infra IV suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	598,00	254,00	344,00	409,00	165,00	244,00		189,00	89,00	100,00	189,00	89,00	100,00	
RSS53	participants de moins de 25 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	263,00	127,00	136,00	136,00	63,00	73,00		127,00	64,00	63,00	127,00	64,00	63,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS54	participants en situation de handicap exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	12,00	10,00	2,00	3,00	2,00	1,00		9,00	8,00	1,00	9,00	8,00	1,00	
RSS55	participants sous main de justice exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RSS56	participants de niveau infra IV exerçant un emploi, y compris à titre indépendant au terme de leur formation	Plus développées	318,00	164,00	154,00	172,00	91,00	81,00		146,00	73,00	73,00	146,00	73,00	73,00	

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 5 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	69 414,00	38 178,00	31 236,00	39 515,00	19 689,00	19 826,00	0,57	0,52	0,63	9 123,00	4 702,00	4 421,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				9 325,00	4 374,00	4 951,00				1 847,00	882,00	965,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				4 039,00	2 517,00	1 522,00				307,00	133,00	174,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				2 260,00	1 407,00	853,00				261,00	101,00	160,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				1 097,00	652,00	445,00				169,00	87,00	82,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				19 416,00	10 600,00	8 816,00				4 948,00	2 781,00	2 167,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 152,00	638,00	514,00				241,00	125,00	116,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				1 046,00	575,00	471,00				232,00	122,00	110,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				8 284,00	4 496,00	3 788,00				1 630,00	843,00	787,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				16 864,00	8 782,00	8 082,00				3 434,00	1 715,00	1 719,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				6 336,00	3 358,00	2 978,00				838,00	402,00	436,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				22 511,00	10 009,00	12 502,00				5 891,00	2 755,00	3 136,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 176,00	639,00	537,00				254,00	139,00	115,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				16 787,00	7 695,00	9 092,00				4 533,00	2 303,00	2 230,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				3 111,00	1 730,00	1 381,00				1 054,00	580,00	474,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				1 466,00	815,00	651,00				347,00	192,00	155,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				58,00						18,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				16,00						3,00		
	Total général des participants					44 651,00						9 599,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	18 321,00	9 552,00	8 769,00	8 452,00	3 885,00	4 567,00	2 822,00	1 210,00	1 612,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	4 359,00	2 140,00	2 219,00	2 020,00	906,00	1 114,00	526,00	190,00	336,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	442,00	388,00	54,00	1 860,00	1 274,00	586,00	784,00	429,00	355,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	338,00	307,00	31,00	454,00	379,00	75,00	579,00	333,00	246,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	412,00	249,00	163,00	498,00	307,00	191,00	17,00	8,00	9,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	7 992,00	4 514,00	3 478,00	3 623,00	1 954,00	1 669,00	1 539,00	751,00	788,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	521,00	302,00	219,00	300,00	178,00	122,00	84,00	33,00	51,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	500,00	287,00	213,00	235,00	133,00	102,00	76,00	33,00	43,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	3 491,00	1 918,00	1 573,00	2 532,00	1 450,00	1 082,00	286,00	150,00	136,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	7 882,00	4 321,00	3 561,00	3 219,00	1 621,00	1 598,00	1 237,00	626,00	611,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2 096,00	1 059,00	1 037,00	2 255,00	1 274,00	981,00	1 145,00	623,00	522,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	10 084,00	4 653,00	5 431,00	4 699,00	1 959,00	2 740,00	1 458,00	533,00	925,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	485,00	260,00	225,00	315,00	174,00	141,00	86,00	41,00	45,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	7 136,00	3 486,00	3 650,00	3 638,00	1 453,00	2 185,00	1 276,00	407,00	869,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	1 778,00	1 031,00	747,00	207,00	87,00	120,00	63,00	27,00	36,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	701,00	387,00	314,00	302,00	166,00	136,00	91,00	60,00	31,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	20,00			13,00			7,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	5,00			4,00			4,00		

Total général des participants		19 175,00		10 810,00		3 623,00	
--------------------------------	--	-----------	--	-----------	--	----------	--

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	797,00	340,00	457,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	573,00	256,00	317,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	646,00	293,00	353,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	628,00	287,00	341,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	1,00	1,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 314,00	600,00	714,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	6,00	0,00	6,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	0,00	3,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	345,00	135,00	210,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 092,00	499,00	593,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	2,00	0,00	2,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	379,00	109,00	270,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	36,00	25,00	11,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	204,00	46,00	158,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	9,00	5,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	25,00	10,00	15,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		1 444,00		

Axe prioritaire	5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES27	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée de moins de 25 ans	Plus développées	participant	0,00	0,00	0,00	17 007,00	9 195,00	7 812,00				4 763,00	2 672,00	2 091,00
RES28	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée titulaires d'un diplôme de niveau infra IV	Plus développées	participant	0,00	0,00	0,00	33 592,00	16 564,00	17 028,00				8 343,00	4 327,00	4 016,00
RES29	chômeurs, y compris de longue durée en situation de handicap	Plus développées	participant	0,00	0,00	0,00	1 039,00	553,00	486,00				217,00	118,00	99,00
RES30	chômeurs, y compris de longue durée sous main de justice	Plus développées	participants	0,00	0,00	0,00	215,00	200,00	15,00				131,00	124,00	7,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES27	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée de moins de 25 ans	Plus développées	7 719,00	4 312,00	3 407,00	2 932,00	1 480,00	1 452,00	903,00	422,00	481,00	690,00	309,00	381,00
RES28	chômeurs, y compris chômeurs de longue durée titulaires d'un diplôme de niveau infra IV	Plus développées	16 258,00	8 515,00	7 743,00	6 489,00	2 779,00	3 710,00	1 707,00	603,00	1 104,00	795,00	340,00	455,00
RES29	chômeurs, y compris de longue durée en situation de handicap	Plus développées	461,00	244,00	217,00	261,00	137,00	124,00	72,00	34,00	38,00	28,00	20,00	8,00
RES30	chômeurs, y compris de longue durée sous main de justice	Plus développées	5,00	2,00	3,00	2,00	1,00	1,00	77,00	73,00	4,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	312,00			276,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les entreprises soutenues (avec numéro SIRET) a été transmise ont été comptabilisées. OS9 : 276 entreprises ont bénéficié d'un soutien. Les doublons ont été contrôlés sur la base du numéro SIRET communiqué par les porteurs de projet et écartés du calcul des indicateurs.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	312,00			1 364,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de la liste des entreprises soutenues. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	248,00			34,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les entreprises soutenues a été transmise ont été comptabilisées.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	248,00			306,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de la liste des entreprises soutenues. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	27 000 000,00			626 541,00			Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les entreprises soutenues a été transmise ont été comptabilisées.
S	CO27	Recherche et innovation:	EUR	Plus	27 000 000,00			2 137 556,53	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		développées							fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de la liste des entreprises soutenues. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	123,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 767 556,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	9 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 9 :AUGMENTER LE NOMBRE DE COLLABORATIONS ENTRE LES ENTREPRISES ET LES ETABLISSEMENTS DE R&D NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE LA S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS17	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises	millions d'euros	Plus développées	12 350,00	2011	14 979,00	13 579,00		La valeur 2016 de l'indicateur a pu être renseignée sur la base de la source - Ministère en charge de la recherche Les valeurs des autres années seront renseignées ultérieurement en fonction des publications des statistiques publiques
RSS18	Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations	millions d'euros	Plus développées	5 923,00	2011	7 371,00	6 170,00		La valeur 2016 de l'indicateur a pu être renseignée sur la base de la source - Ministère en charge de la recherche Les valeurs des autres années seront renseignées ultérieurement en fonction des publications des statistiques publiques

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS17	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises	13 579,00		13 579,00		13 073,00		13 073,00	
RSS18	Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations	6 170,00		6 170,00		5 953,00		5 953,00	

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	2 973,00			434,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les entreprises soutenues (avec numéro SIRET) a été transmise ont été comptabilisées. OS10 : 434 entreprises ont bénéficié d'un soutien. Les doublons ont été contrôlés sur la base du numéro SIRET communiqué par les porteurs de projet et écartés du calcul des indicateurs.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	2 973,00			4 141,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de la liste des entreprises soutenues. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	750,00			3,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les entreprises soutenues a été transmise ont été comptabilisées. 362 entreprises ont indiqué ne pas avoir bénéficié de soutien financier autres que des subventions. Les autres entreprises n'ayant pas transmis l'information à ce jour.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	750,00			1 714,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de la liste des entreprises soutenues. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 448,00			354,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les entreprises soutenues a été transmise ont été comptabilisées.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 448,00			2 774,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de la liste des entreprises soutenues. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public	EUR	Plus développées	12 500 000,00			528 771,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les entreprises

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		aux entreprises (hors subventions)									soutenues a été transmise ont été comptabilisées.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	12 500 000,00			14 356 353,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Toutes les réalisations n'ont pas encore fait l'objet d'une transmission de la liste des entreprises soutenues. Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	403,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 673,00	0,00	0,00	2 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	33,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	54 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	768 597,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	10 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 10 : RENFORCER LES CAPACITES PRODUCTIVES DES PME FRANCILIENNES NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE LA S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS19	Nombre d'entreprises de 0 à 49 salariés	nombre	Plus développées	379 474,00	2013	410 789,00	389 238,00		Les valeurs sont renseignées sur la base de la source URSSAF-ACOSS "Dénombrement annuel des établissements employeurs" mis à jour le 29/06/2018.
RSS20	Nombre d'entreprises de 50 à 249 salariés	nombre	Plus développées	11 212,00	2013	11 212,00	12 092,00		Les valeurs sont renseignées sur la base de la source URSSAF-ACOSS "Dénombrement annuel des établissements employeurs" mis à jour le 29/06/2018.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS19	Nombre d'entreprises de 0 à 49 salariés	389 238,00		386 512,00		383 509,00		381 188,00	
RSS20	Nombre d'entreprises de 50 à 249 salariés	12 092,00		11 744,00		11 457,00		11 246,00	

Axe prioritaire	7 - Diversifier et améliorer les applications TIC
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	Plus développées	4 271,00			850,00	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les réalisations a été transmise ont été comptabilisées.
S	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	Plus développées	4 271,00			1 326,00	0,00	0,00	Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement. Les valeurs prises en compte annuellement dépendent de l'année de programmation et de l'année de démarrage de l'opération.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	RES07	Nombre de services et d'applications créés	96,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES07	Nombre de services et d'applications créés	984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES07	Nombre de services et d'applications créés	0,00	0,00	0,00
S	RES07	Nombre de services et d'applications créés	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Diversifier et améliorer les applications TIC
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	11 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 11 : RENFORCER L'USAGE DE NOUVEAUX OUTILS ET CONTENUS NUMERIQUES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS21	Nombre de lieux de travail collaboratifs et d'établissements scolaires du second degré aménagés et dotés d'outils numériques de partage de l'information	nombre	Plus développées	252,00	2014	953,00	620,00		Valeurs actualisées sur le base du rapport IAU sur les tiers-lieux publié en septembre 2017.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS21	Nombre de lieux de travail collaboratifs et d'établissements scolaires du second degré aménagés et dotés d'outils numériques de partage de l'information	620,00		252,00		252,00		252,00	

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	96,00			0,26	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les réalisations a été transmise ont été comptabilisées.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	96,00			85,38	0,00	0,00	Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	23 328,00			61,72	0,00	0,00	Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les réalisations a été transmise ont été comptabilisées.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	23 328,00			118,59	0,00	0,00	Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	86,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	12 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 12 : ACCROITRE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS22	Part des énergies renouvelables et de récupération produites dans la consommation finale brute d'énergie en Ile de France	pourcentage	Plus développées	5,40	2009	6,16	8,20		La valeur de l'indicateur est renseignée sur la base de la source ROSE - Energif. Seules les données jusqu'en 2015 et 2017 sont disponibles.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS22	Part des énergies renouvelables et de récupération produites dans la consommation finale brute d'énergie en Ile de France	8,20		8,20		8,20		5,40	

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 582,00			1 614,00	0,00	0,00	Valeurs basées sur les opérations ayant fait l'objet d'une remontée des réalisations sur les OS 13 (1549) et 14 (185) Les réalisations en cours ont été valorisées au sein de l'indicateur en fonction des dates de programmation et de réalisation des opérations. Seules les opérations pour lesquelles une pièce listant les réalisations a été transmise ont été comptabilisées.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	5 582,00			5 410,00	0,00	0,00	Les valeurs prévisionnelles sont définies par les porteurs de projets lors de leur conventionnement sur les OS 13 et 14 OS 13 : 4 373 OS14 : 1037 Comptabilisation des opérations programmées en 2017 et débutant avant le 31/12/2017
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	237,00			357,00	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	237,00			1 298,00	0,00	0,00	Valeur prévisionnelle définie par les porteurs de projets lors de leur conventionnement
F	RES32	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	GWH	Plus développées	2,80			0,00	0,00	0,00	Aucune réalisation remontée permettant d'être valorisée
S	RES32	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	GWH	Plus développées	2,80			5,22	0,00	0,00	Valeur prévisionnelle définie par les porteurs de projets lors de leur conventionnement

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 213,00	0,00	0,00	167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES32	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES32	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	3,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
F	RES32	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
S	RES32	Diminution de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	13 - OBJECTIF SPECIFIQUE 13 : DIMINUER LA PRECARITE ENERGETIQUE A TRAVERS LA RENOVATION DU BATI RESIDENTIEL

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS23	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France	Kwh	Plus développées	15 735 000 000,00	2012	14 413 000 000,00	87 613 600,00		La valeur de l'indicateur est renseignée sur la base de la source ROSE – Energif de 2015 Cette valeur sera actualisée en fonction des dates de publication des statistiques publiques portant sur cette information.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS23	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France	87 613 600,00		87 613 600,00		87 613 600,00		15 735 000 000,00	

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	14 - OBJECTIF SPÉCIFIQUE 14 : DEVELOPPER DES DEMARCHES « PILOTES » POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU BATI RESIDENTIEL ET DES BATIMENTS PUBLICS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS24	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France	Gwh	Plus développées	89 348,00	2013	89 320,00	87 613,00		La valeur de l'indicateur est renseignée sur la base de la source ROSE – Energif de 2015 Cette valeur sera actualisée en fonction des dates de publication des statistiques publiques portant sur cette information.
RSS25	Consommation énergétique du bâti tertiaire en Ile de France	Gwh	Plus développées	60 435,00	2013	60 418,00	44 836,10		La valeur de l'indicateur est renseignée sur la base de la source ROSE – Energif de 2015 Cette valeur sera actualisée en fonction des dates de publication des statistiques publiques portant sur cette information.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS24	Consommation énergétique du bâti résidentiel en Ile de France	87 613,00		87 613,00		87 613,00		89 348,00	
RSS25	Consommation énergétique du bâti tertiaire en Ile de France	44 836,10		44 836,10		44 836,10		60 435,00	

Axe prioritaire	9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 9 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	1 767,00	884,00	883,00	90,00	86,00	4,00	0,05	0,10	0,00	7,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	386,00	193,00	193,00	339,00	234,00	105,00	0,88	1,21	0,54	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	297,00	149,00	148,00	607,00	364,00	243,00	2,04	2,44	1,64	29,00	15,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	98,00	49,00	49,00	7,00	7,00	0,00	0,07	0,14	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	89,00	45,00	44,00	138,00	89,00	49,00	1,55	1,98	1,11	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	60,00	30,00	30,00	276,00	162,00	114,00	4,60	5,40	3,80	0,00	1,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		Nombre	1 174,00	587,00	587,00	5,00	4,00	1,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		Nombre	1 069,00	535,00	534,00	445,00	225,00	220,00	0,42	0,42	0,41	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		Nombre	718,00	359,00	359,00	580,00	298,00	282,00	0,81	0,83	0,79	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		Nombre	258,00	129,00	129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Nombre	340,00	170,00	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		Nombre	48,00	24,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						288,00	151,00	137,00				0,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						350,00	191,00	159,00				19,00	10,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						596,00	328,00	268,00				0,00	1,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						368,00	214,00	154,00				10,00	5,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 316,00	724,00	592,00				47,00	30,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		67,00	4,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		165,00	60,00	69,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre		196,00	101,00	138,00	126,00	1,00	1,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation									
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		6,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		58,00	20,00	31,00	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		75,00	48,00	87,00	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		4,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		132,00	141,00	93,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		171,00	172,00	127,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		81,00	74,00	70,00	62,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		119,00	104,00	53,00	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		177,00	116,00	151,00	151,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		116,00	72,00	87,00	77,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		376,00	301,00	300,00	261,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					1 484,00	848,00	636,00				411,00	223,00	188,00
CO02	chômeurs de longue durée					532,00	299,00	233,00				8,00	4,00	4,00
CO03	personnes inactives					1 470,00	722,00	748,00				4,00	0,00	4,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					1 469,00	722,00	747,00				3,00	0,00	3,00
CO06	moins de 25 ans					2 773,00	1 507,00	1 266,00				387,00	212,00	175,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					1 037,00	552,00	485,00				53,00	25,00	28,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					1 235,00	664,00	571,00				84,00	39,00	45,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					154,00	56,00	98,00				14,00	8,00	6,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					2 545,00	1 292,00	1 253,00				399,00	213,00	186,00
CO16	participants handicapés					74,00	45,00	29,00				3,00	3,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					715,00	385,00	330,00				354,00	199,00	155,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					261,00	149,00	112,00				55,00	33,00	22,00
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					2 954,00						415,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		212,00	169,00	43,00	857,00	454,00	403,00	4,00	2,00	2,00
CO02	chômeurs de longue durée		84,00	68,00	16,00	438,00	227,00	211,00	2,00	0,00	2,00
CO03	personnes inactives		267,00	155,00	112,00	1 199,00	567,00	632,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		267,00	155,00	112,00	1 199,00	567,00	632,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		451,00	307,00	144,00	1 931,00	986,00	945,00	4,00	2,00	2,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		207,00	133,00	74,00	774,00	393,00	381,00	3,00	1,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		180,00	134,00	46,00	970,00	490,00	480,00	1,00	1,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		24,00	13,00	11,00	116,00	35,00	81,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		334,00	218,00	116,00	1 808,00	859,00	949,00	4,00	2,00	2,00
CO16	participants handicapés		28,00	20,00	8,00	43,00	22,00	21,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		82,00	50,00	32,00	279,00	136,00	143,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		24,00	10,00	14,00	182,00	106,00	76,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		479,00			2 056,00		4,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle		nombre	3 177,00	1 747,00	1 430,00	2 954,00	1 570,00	1 384,00	0,93	0,90	0,97	415,00	223,00	192,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle		479,00	324,00	155,00	2 056,00	1 021,00	1 035,00	4,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11

Axe prioritaire		11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	NOMBRE		12,00			28,50	0,00	0,00	Les valeurs réalisées se basent sur les dossiers ayant fait l'objet d'un acompte ou d'un solde
S	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	NOMBRE		12,00			48,30	0,00	0,00	Les valeurs renseignées reposent sur les valeurs prévisionnelles renseignées par les porteurs de projet au moment de l'instruction des demandes de subvention
F	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	nombre		10,00			0,00	0,00	0,00	L'évaluation de mise en œuvre a été réalisée mais les factures n'ont pas été payées sur l'année 2018. Cette évaluation ne sera pas financée par de l'assistance technique
S	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	nombre		10,00			7,00	0,00	0,00	7 évaluations FEDER sont prévues dans le cadre du plan d'évaluation
F	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	nombre		2 823,00			78,00			
S	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	nombre		2 823,00			246,00			
F	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	nombre		23,00			41,00			
S	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	nombre		23,00			41,00			Le nombre d'actions de communication et d'information au public prévisionnel est inférieur à ce qui a été réalisé par les acteurs bénéficiaire d'assistance technique

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	0,00	0,00	0,00
S	RES12	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FEDER	0,00	0,00	0,00
F	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	0,00	0,00	0,00
S	RES13	Nombre d'évaluations financées par le FEDER	0,00	0,00	0,00
F	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	0,00	0,00	0,00
S	RES14	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait	0,00	0,00	0,00
F	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	0,00	0,00	0,00
S	RES15	Nombre d'actions de communication et d'information au public	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Objectif spécifique	19 - Objectif spécifique 19 : Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / 19

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS30	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR	nombre		34,00	2014	90,00	249,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS30	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR	249,00		34,00		34,00		34,00	

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Objectif spécifique	20 - Objectif spécifique 20 : Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / 20

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS31	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif	pourcentage		40,00	2014	100,00	15,00		Les valeurs pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ne sont pas disponibles. Les évaluations thématiques portant sur les dispositifs cofinancés par le programme opérationnel régional démarreront en 2019. 2 évaluations (évaluations IEJ et de mise en œuvre) ont été réalisées sur les 13 prévues dans le plan d'évaluation des actions financées par le programme régional

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS31	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
Objectif spécifique	21 - Objectif spécifique 21 : Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / 21

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
RSS32	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région	Nombre de visites		80,00	2014	104,00	6 001,00		L'AG est dans l'impossibilité d'identifier le sexe des personnes se connectant sur le portail des fonds européens. La valeur totale est donc divisée en parts égales. L'AG ne dispose pas de valeurs pour 2014 et 2015. Le site web de la Région dédiés aux fonds européens n'a été mis en ligne que début 2016.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RSS32	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région	2 786,00		2 518,00		80,00		80,00	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
RES16	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FSE		NOMBRE	21,00			32,40	0,00	0,00	1,54			22,60		
RES17	Nombre d'évaluations financées par le FSE		nombre	18,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00		
RES18	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait		nombre	4 904,00			415,00	0,00	0,00	0,08			270,00		
RES19	Nombre d'actions de communication et d'information au public		nombre	40,00			56,00	0,00	0,00	1,40			37,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RES16	Nombre de postes financés au titre de la gestion par le FSE		9,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES17	Nombre d'évaluations financées par le FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES18	Nombre de dossiers faisant l'objet de contrôles de service fait		145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RES19	Nombre d'actions de communication et d'information au public		19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Objectif spécifique	22 - Objectif spécifique 22 : Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12 / 22

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
RSS33	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR		Nombre (nombre)		Nombre	90,00			5,53%				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
													498,00	0,00	0,00	249,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS33	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR		249,00	0,00	0,00	249,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS33	Nombre d'acteurs mobilisés au titre de la mise en oeuvre du POR		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Objectif spécifique	23 - Objectif spécifique 23 : Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12 / 23

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS35	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif		Proportion (Pourcentage)		Proportion	100,00 %						15,00 %	%	%	15,00 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS35	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS35	Pourcentage des dispositifs régionaux cofinancés par les programmes européens faisant l'objet d'un suivi évaluatif		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
Objectif spécifique	24 - Objectif spécifique 24 : Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12 / 24

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RSS36	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région		Nombre (Nombre)		Nombre	104,00			110,24%			11 465,00	5 732,00	5 733,00	6 001,00	3 000,00	3 001,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016									
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel				Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS36	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région		5 464,00	2 732,00	2 732,00	2 786,00	1 393,00	1 393,00		2 678,00	1 339,00	1 339,00	2 518,00	1 259,00	1 259,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014									
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel				Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RSS36	Nombre de visites mensuelles sur le portail des fonds européens de la Région		160,00	80,00	80,00	80,00	40,00	40,00		80,00	40,00	40,00	80,00	40,00	40,00				

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	710
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	3
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	354

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	F	1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	4 176 785,42					
1	O	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	FEDER	Plus développées	6,00					
10	F	10	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	En transition	1 306 510,84					
10	F	10.1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	1 306 510,84					
10	O	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	En transition	2 500 000,00					
10	O	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	Plus développées	2 500 000,00					
2	F	2	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	946 389,55					
2	O	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	FEDER	Plus développées	4,00					
3	F	3	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	25 738 206,81					
3	O	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	nombre	FSE	Plus développées	14 916,00	8 819,00	6 097,00	1 649,00	722,00	927,00
4	F	4	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	2 740 786,91					
4	O	RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	nombre	FSE	Plus développées	4 657,00	2 287,00	2 370,00	1 532,00	895,00	637,00
5	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	39 636,00	19 765,00	19 871,00	9 217,00	4 764,00	4 453,00
5	F	5	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	71 053 621,53					
6	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	276,00					
6	F	6	Coût total éligible de l'axe	€	FEDER	Plus développées	20 560 113,89					
7	F	7	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	6 364 539,03					
7	O	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	FEDER	Plus développées	850,00					
8	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1 614,00					
8	F	8	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	14 949 485,24					
9	F	9	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	IEJ		8 309 129,05					
9	O	RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle	nombre	IEJ		2 954,00	1 570,00	1 384,00	415,00	223,00	192,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	F	1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	2 810 408,17	0,00	0,00	
1	O	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	FEDER	Plus développées	1,00	0,00	0,00	
10	F	10	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	En transition	663 485,51	0,00	0,00	
10	F	10.1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	946 816,42	0,00	0,00	
10	O	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
10	O	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	2	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	O	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
3	F	3	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	19 622 617,39	0,00	0,00	
3	O	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	nombre	FSE	Plus développées	13 267,00	12 030,00	8 969,00	
4	F	4	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	484 374,85	0,00	0,00	
4	O	RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	nombre	FSE	Plus développées	3 125,00	1 062,00	239,00	
5	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	30 419,00	12 091,00	3 629,00	
5	F	5	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	17 797 299,50	0,00	0,00	
6	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	4,00	0,00	0,00	
6	F	6	Coût total éligible de l'axe	€	FEDER	Plus développées	16 062 107,32	0,00	0,00	
7	F	7	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	3 707 192,24	0,00	0,00	
7	O	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	FEDER	Plus développées	96,00	0,00	0,00	
8	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	695,00	0,00	0,00	
8	F	8	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	5 377 602,28	0,00	0,00	
9	F	9	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	IEJ		5 440 092,13	0,00	0,00	
9	O	RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle	nombre	IEJ		2 539,00	2 060,00	4,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	F	1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	0,00
1	O	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	FEDER	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
10	F	10	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	En transition	0,00
10	F	10.1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	0,00
10	O	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	En transition	0,00
10	O	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	Plus développées	0,00
2	F	2	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	0,00
2	O	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	FEDER	Plus développées	0,00
3	F	3	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00
3	O	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	nombre	FSE	Plus développées	5 026,00
4	F	4	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00
4	O	RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	nombre	FSE	Plus développées	0,00
5	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	798,00
5	F	5	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	0,00
6	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
6	F	6	Coût total éligible de l'axe	€	FEDER	Plus développées	0,00
7	F	7	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	0,00
7	O	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	FEDER	Plus développées	0,00
8	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00
8	F	8	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	0,00
9	F	9	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	IEJ		0,00
9	O	RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et professionnelle	nombre	IEJ		0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	3334540			30 314 000,00		
1	O	RES01	Nombre de réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants	nombre	FEDER	Plus développées	4	Sans objet	Sans objet	11,00	0,00	0,00
10	F	10	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	En transition	1124607			10 223 700,00		
10	F	10.1	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	788073			7 164 300,00		
10	O	RES21	Populations bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	En transition	150000			750 000,00		
10	O	RES10	Population bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations	nombre d'habitants	FEDER	Plus développées	150000	Sans objet	Sans objet	750 000,00	0,00	0,00
2	F	2	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	1 100000			10 000 000,00		
2	O	RES03	Nombre d'obstacles et points de fragilité traités	Nombre	FEDER	Plus développées	2	Sans objet	Sans objet	5,00	0,00	0,00
3	F	3	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	12234640			111 224 000,00		
3	O	RES04	Nombre de porteurs de projet entrepreneurial accompagnés	nombre	FSE	Plus développées	8369	5021	3348	15 659,00	9 395,00	6 264,00
4	F	4	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	2488640			22 624 000,00		
4	O	RES05	Nombre de participants aux actions de lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes/Hommes	nombre	FSE	Plus développées	4015	2409	1606	6 589,00	3 953,00	2 636,00
5	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	35330	19432	15898	69 414,00	38 178,00	31 236,00
5	F	5	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FSE	Plus développées	46718685,64			424 715 324,00		
6	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	42	Sans objet	Sans objet	312,00	0,00	0,00
6	F	6	Coût total éligible de l'axe	€	FEDER	Plus développées	21400683,37			194 551 667,00		
7	F	7	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	6404466,2			58 222 420,00		
7	O	RES07	Nombre de services et d'applications créés	nombre	FEDER	Plus développées	311	Sans objet	Sans objet	4 271,00	0,00	0,00
8	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1449	Sans objet		5 582,00	0,00	0,00
8	F	8	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	FEDER	Plus développées	9 701 780,00			88 198 000,00		
9	F	9	Coût total éligible de l'axe (TTC)	€	IEJ		2593925,10			11 872 110,00		
9	O	RES08	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement, ni formation, en difficultés d'insertion sociale et	nombre	IEJ		Sans objet	Sans objet	Sans objet	3 177,00	1 747,00	1 430,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			professionnelle									

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Plus développées	Total	30 314 000,00	50,00%	22 123 837,42	72,98%	18 153 382,60	4 176 785,42	13,78%	14	4 176 785,42
10	FEDER	En transition	Total	10 223 700,00	50,00%	10 927 613,61	106,89%	10 927 613,61	1 536 390,02	15,03%	9	1 306 510,84
10	FEDER	Plus développées	Total	7 164 300,00	50,00%	7 657 570,31	106,89%	7 657 570,31	1 076 631,66	15,03%	6	1 306 510,84
2	FEDER	Plus développées	Total	10 000 000,00	50,00%	8 449 369,62	84,49%	8 159 238,62	946 389,55	9,46%	6	946 389,55
3	FSE	Plus développées	Total	111 224 000,00	50,00%	61 463 891,35	55,26%	53 910 707,55	25 738 206,81	23,14%	154	25 738 206,81
4	FSE	Plus développées	Total	22 624 000,00	50,00%	7 869 178,95	34,78%	7 237 864,17	2 740 786,91	12,11%	36	2 740 786,91
5	FSE	Plus développées	Total	424 715 324,00	50,00%	357 506 278,14	84,18%	350 326 743,57	71 053 621,53	16,73%	327	71 053 621,53
6	FEDER	Plus développées	Total	194 551 667,00	42,58%	148 484 154,49	76,32%	115 909 782,09	20 560 113,89	10,57%	104	20 560 113,89
7	FEDER	Plus développées	Total	58 222 420,00	40,00%	33 709 649,54	57,90%	25 656 526,01	6 364 539,03	10,93%	54	6 364 539,03
8	FEDER	Plus développées	Total	88 198 000,00	50,00%	108 438 269,63	122,95%	72 590 206,73	14 949 485,24	16,95%	32	14 949 485,24
9	IEJ		Total	11 872 110,00	66,67%	20 407 708,09	171,90%	18 859 398,87	8 309 129,05	69,99%	13	8 309 129,05
11	FEDER	En transition	Total	360 300,00	50,00%	211 190,29	58,62%	211 190,29	86 046,98	23,88%	1	
11	FEDER	Plus développées	Total	12 261 700,00	50,00%	7 187 212,38	58,62%	7 187 212,38	2 927 378,62	23,87%	17	
12	FSE	Plus développées	Total	21 928 000,00	50,00%	4 483 678,78	20,45%	4 483 678,78	1 944 607,92	8,87%	26	
Total	FEDER	En transition		10 584 000,00	50,00%	11 138 803,90	105,24%	11 138 803,90	1 622 437,00	15,33%	10	1 306 510,84
Total	FEDER	Plus développées		400 712 087,00	44,95%	336 050 063,39	83,86%	255 313 918,74	51 001 323,41	12,73%	233	48 303 823,97
Total	FSE	Plus développées		580 491 324,00	50,00%	431 323 027,22	74,30%	415 958 994,07	101 477 223,17	17,48%	543	99 532 615,25
Total	IEJ			11 872 110,00	66,67%	20 407 708,09	171,90%	18 859 398,87	8 309 129,05	69,99%	13	8 309 129,05
Total général				1 003 659 521,00	48,18%	798 919 602,60	79,60%	701 271 115,58	162 410 112,63	16,18%	799	157 452 079,11

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		21	FR10	22 123 837,42	18 153 382,60	4 176 785,42	14
2	FEDER	Plus développées	085	01	01	01	06		22	FR10	8 449 369,62	8 159 238,62	946 389,55	6
3	FSE	Plus développées	104	01	01	01		08	17	FR10	8 760 095,76	7 914 736,77	644 975,30	36
3	FSE	Plus développées	104	01	01	07		08	17	FR10	52 703 795,59	45 995 970,78	25 093 231,51	118
4	FSE	Plus développées	110	01	01	07		08	18	FR10	747 704,80	747 704,80	727 931,35	2
4	FSE	Plus développées	111	01	01	01	06, 07		21	FR10	6 117 412,01	5 517 143,59	1 801 320,13	26
4	FSE	Plus développées	111	01	01	07	06, 07		21	FR10	1 004 062,14	973 015,78	211 535,43	8
5	FSE	Plus développées	115	01	01	01	06, 07		21	FR10	2 584 686,59	2 443 600,85	93 834,50	13
5	FSE	Plus développées	115	01	01	07	06, 07		21	FR10	61 104 878,24	56 265 328,45	11 407 686,14	230
5	FSE	Plus développées	117	01	01	01	06, 07		21	FR10	8 447 057,58	6 662 894,22	455 481,54	20
5	FSE	Plus développées	117	01	01	07	06, 07		21	FR10	285 369 655,73	284 954 920,05	59 096 619,35	64
6	FEDER	Plus développées	058	01	01	01	01		17	FR10	11 935 045,14	11 935 045,14	0,00	6
6	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		17	FR10	2 213 062,89	2 213 062,89	0,00	4
6	FEDER	Plus développées	059	01	01	01	01		17	FR10	1 404 976,91	893 681,36	0,00	2
6	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		17	FR10	2 440 363,79	1 139 554,75	142 632,15	4
6	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		13	FR10	10 021 781,13	4 901 828,76	1 252 658,02	8
6	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		20	FR10	15 887 845,27	8 343 140,59	636 824,43	18
6	FEDER	Plus développées	062	01	01	01	01		17	FR10	5 652 001,89	5 384 181,52	724 109,52	5
6	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		17	FR10	13 098 185,38	8 927 570,57	764 983,70	13
6	FEDER	Plus développées	063	01	01	07	03		17	FR10	10 764 332,37	8 938 192,53	474 028,64	15
6	FEDER	Plus développées	065	01	01	07	01		17	FR10	578 453,02	245 842,53	0,00	2
6	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR10	25 561 845,27	19 044 290,02	4 866 225,75	22
6	FEDER	Plus développées	066	03	01	07	03		16	FR10	32 800 000,00	32 800 000,00	8 200 000,00	1
6	FEDER	Plus développées	066	04	01	07	03		16	FR10	12 225 000,00	9 086 250,00	2 812 500,00	1
6	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		17	FR10	3 901 261,43	2 057 141,43	686 151,68	3
7	FEDER	Plus développées	049	01	01	07	02		19	FR10	2 848 246,44	2 316 314,12	0,00	4
7	FEDER	Plus développées	065	01	01	01	02		17	FR10	4 179 392,52	3 365 404,98	647 103,04	9
7	FEDER	Plus développées	079	01	01	01	02		18	FR10	1 976 959,25	1 909 110,37	285 434,22	4
7	FEDER	Plus développées	080	01	01	01	02		13	FR10	1 412 057,32	1 009 216,83	0,00	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
7	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		13	FR10	14 637 410,89	11 110 763,26	3 635 814,05	18
7	FEDER	Plus développées	081	01	01	01	02		20	FR10	504 637,37	208 673,17	97 515,11	2
7	FEDER	Plus développées	081	01	01	07	02		20	FR10	6 854 228,75	5 172 393,28	1 209 800,55	12
7	FEDER	Plus développées	082	01	01	01	02		17	FR10	741 901,00	296 760,00	221 737,50	1
7	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		17	FR10	554 816,00	267 890,00	267 134,56	1
8	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR10	2 118 443,13	2 118 443,13	605 675,30	3
8	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		22	FR10	7 939 339,65	7 396 295,70	2 991 678,34	4
8	FEDER	Plus développées	014	01	01	01	04		22	FR10	74 165 503,92	52 713 157,51	8 206 396,06	17
8	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		22	FR10	24 214 982,93	10 362 310,39	3 145 735,54	8
9	IEJ		103	01	01	07			21	FR10	20 407 708,09	18 859 398,87	8 309 129,05	13
10	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		22	FR10	863 708,78	863 708,78	0,00	2
10	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		22	FR10	10 063 904,83	10 063 904,83	1 536 390,02	7
10	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR10	386 487,14	386 487,14	0,00	2
10	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05		22	FR10	7 271 083,17	7 271 083,17	1 076 631,66	4
11	FEDER	En transition	121	01	01	07			18	FR10	211 190,29	211 190,29	86 046,98	1
11	FEDER	Plus développées	121	01	01	01			18	FR10	1 833 453,51	1 833 453,51	845 266,47	16
11	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR10	5 353 758,87	5 353 758,87	2 082 112,15	1
12	FSE	Plus développées	121	01	01	01		08	18	FR10	1 055 407,44	1 055 407,44	454 563,47	16
12	FSE	Plus développées	121	01	01	07		08	18	FR10	3 428 271,34	3 428 271,34	1 490 044,45	10

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	3	0,00		0,00	

du FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
9	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'évaluation de l'impact de l'IEJ, pilotée par la DGEFP, porte sur le PO national et les 12 PO régionaux.

16 territoires ont bénéficié d'une première enveloppe de 622 millions d'euros de crédits IEJ-FSE: 70 % de l'enveloppe est gérée par la DGEFP et 30 % de l'enveloppe est gérée par les Conseils régionaux.

Cette évaluation a mis en évidence les résultats suivants :

1- Des résultats quantitatifs appréciables

L'IEJ a permis d'accompagner 370 000 jeunes NEET de 2014 à 2017, soit 1/5 des NEET présents dans les territoires éligibles en 2016.

Le concept de NEET recouvre des situations diverses, allant de jeunes diplômés temporairement éloignés du marché de l'emploi à des jeunes ayant quitté précocement le système éducatif. Ces situations concernent des jeunes d'origine sociale et de niveau de formation divers. Le taux de NEET est néanmoins sensible aux facteurs socio-économiques, éducatifs, familiaux et contextuels. Les jeunes notamment sont particulièrement sensibles aux situations de crise de l'emploi mais l'éducation reste le principal facteur pouvant expliquer un temps prolongé dans ce statut. 1 jeune NEET sur 5 a bénéficié de l'IEJ en 2016 sur les territoires éligibles

2- L'IEJ a permis d'atteindre des jeunes « invisibles » mais peu au-delà de la cible traditionnelle des politiques publiques

Les actions financées par l'IEJ ont permis d'intensifier l'accompagnement et, pour une part significative des porteurs de projet, de renforcer ou expérimenter des actions en direction d'un public plus éloigné de l'emploi, différent de leur public habituel. Les participants chômeurs, âgés de 18-21 ans, peu qualifiés sont cependant la cible prioritaire. L'IEJ est porteuse d'orientations et de concepts : elle incite à repartir des caractéristiques individuelles de chaque jeune et à mettre en cohérence les politiques conduites par chaque acteur. Afin de sortir les jeunes les plus en difficulté du cercle vicieux de l'emploi précaire et de l'inactivité, il convient de poursuivre activement le repérage des jeunes les plus vulnérables, d'œuvrer à leur remobilisation et d'inscrire leur accompagnement dans la durée en développant les partenariats entre les différents acteurs.

3- Différentes stratégies régionales de mise en œuvre de l'IEJ mais un abondement majoritaire d'actions existantes

Quatre approches de mise en œuvre de l'IEJ ont été identifiées :

- « Absorption » : l'AG n'a pas vraiment de politique de l'emploi existante en direction des jeunes. Elle utilise les fonds en complément de l'existant, sur des dispositifs non dédiés aux jeunes, sans changer ses orientations stratégiques (5%);
- « Abondement » : c'est l'approche la plus couramment constatée (55%). L'AG a déjà une politique de l'emploi des jeunes qui dépasse le cadre de l'IEJ et des fonds structurels en général. Elle abonde ses actions en direction des jeunes grâce à l'IEJ.
- « Renforcement » : l'AG a récemment développé une nouvelle stratégie ou un nouveau programme dédié aux jeunes éloignés du marché du travail ou vulnérables. L'IEJ est l'occasion de lui donner une plus grande ampleur (25%) ;
- « Transformation » : c'est l'approche la plus proche des objectifs de l'IEJ. L'AG se saisit de l'occasion pour mettre en place des actions nouvelles, portant spécifiquement sur les jeunes NEET, et cherche pour cela à s'appuyer sur des porteurs nouveaux et innovants (15%).

4- Quelques actions innovantes ont pu être financées (environ 20% des crédits)

Plusieurs facteurs favorables à la réussite des projets innovants ont été identifiés, permettant de remobiliser les jeunes et de reprendre confiance en eux. De bons résultats sont constatés notamment pour les projets visant l'apprentissage d'un métier ou renforçant des liens avec le monde de l'entreprise.

5- 1 NEET sur 2 accompagné a trouvé un emploi ou est en formation ou en études

Ces résultats globalement bons de sortie positive des opérations et qui s'améliorent 6 mois après la sortie, dépendent néanmoins du dispositif suivi.

- Les dispositifs de placement dans l'emploi (28 % des jeunes) obtiennent les meilleurs résultats à court terme en comparaison de dispositifs plus classiques, avec un accompagnement plus léger. L'apport de l'IEJ est réduit car ces dispositifs sont présents aussi dans les territoires non éligibles.
- Les dispositifs d'accompagnement et de formation-insertion intégrés (35 % des jeunes) sont très divers et présentent en conséquence des résultats hétérogènes. Néanmoins, les actions longues et intégrées ont des résultats très positifs en termes d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante.
- Les dispositifs d'accompagnement ou d'accès aux droits ne visent pas tant le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante, que l'ancrage dans un parcours d'insertion des jeunes souvent très éloignés de l'emploi et présentant des difficultés multiples (32% des jeunes). Ces actions que l'IEJ a contribué à faire émerger, ont démontré leur pertinence en trouvant (bien que difficilement) leur public et révélé la nécessité d'un accompagnement spécifique, leurs effets sont néanmoins plus incertains.

6- Dans les régions IEJ, le taux de chômage de longue durée a significativement baissé par rapport aux régions non IEJ sur la période. Toutefois cette baisse s'accompagne d'une hausse dans le même temps des emplois précaires et du chômage des plus de 26 ans.

7- L'analyse contrefactuelle confirme que certaines actions relevant du PON IEJ ont produit des résultats significatifs mais variables

8- Concernant le territoire francilien en particulier :

L'IEJ représente un financement additionnel pour l'autorité de gestion régionale, mais ce financement reste très limité en comparaison du FSE et plus largement du budget propre de la Région. L'enveloppe IEJ du Programme Opérationnel Régional représente environ 0,3 % du budget régional pour l'apprentissage, la formation et la qualification, alors que l'axe 5 du FSE sur la qualification et l'employabilité des franciliens en représente un peu moins de 10 %. Pour le Département, les 0,9 M€ délégués peuvent être comparés aux 100 M€ du budget départemental consacré à l'éducation et à la jeunesse. En tout état de cause, l'IEJ ne fait donc pas bouger les grandes masses financières de l'emploi des jeunes dans la région.

Il est observé que l'IEJ n'a pas réellement d'influence sur la politique régionale de l'emploi des jeunes qui dispose de sa logique propre et de ses propres publics (compatibles avec l'IEJ). De plus, sa logique départementale ne correspond pas à l'échelle régionale à laquelle travaille la Région.

L'IEJ est conçu dans un certain nombre de cas comme un « levier d'optimisation » des dispositifs existants de l'emploi des jeunes. Cette optimisation est minimale dans le cas de dispositifs déjà existants pour lesquels le financement IEJ s'est substitué à un financement précédent : c'est le cas pour les Pôles de projets professionnels (PPP), auparavant financés par le FSE, et dont le mode d'intervention n'a pas été modifié par l'IEJ, ou pour les Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI), déjà cofinancés par le CD93 et dont la subvention a été prise en charge par l'IEJ.

Du côté de la Région, le principal apport des dispositifs ne réside pas tant dans l'accès immédiat à l'emploi que dans la construction d'un projet professionnel robuste qui servira de base à la suite du parcours du jeune.

L'IEJ a néanmoins été confrontée à quelques limites qui concernent notamment la nécessité que les actions se déroulent strictement à l'échelle départementale ce qui pose un problème par exemple pour le décrochage scolaire géré au niveau des académies. Les conditions de l'appel à projet ont également écarté plusieurs projets de mobilité internationale. De plus, la concurrence avec la garantie jeune a également limité le nombre de participations surtout à partir du moment où le cumul entre garantie jeune et PPP a été interdit afin de prévenir tout double financements. Bien que les publics et les approches soient différentes, les missions locales ont, selon les personnes interrogées, eu tendance à prescrire d'abord leurs propres dispositifs et tendent également à renforcer leur offre pour maintenir les jeunes dans leurs actions. L'IEJ semble avoir plutôt exacerbé une certaine concurrence entre structures face au faible nombre de jeunes prêts à entrer dans les dispositifs.

De façon plus opérationnelle, il revient également fréquemment la découverte de ce que travailler avec des NEET signifie : difficulté de faire entrer les participants dans les dispositifs, à y maintenir les personnes, ampleur des savoir-être et des savoir-faire à faire acquérir, situations d'illettrisme ou maîtrise insuffisante de la langue française, diversité des situations. Les porteurs ont dû réfléchir à la façon d'attirer des jeunes dans les dispositifs, ce qui n'était pas forcément leur habitude, en particulier les acteurs de l'insertion (par exemple les Ecoles de la Deuxième Chance) qui sont habitués à des flux plus réguliers. La nécessité de fournir un certain nombre de documents justificatifs est un blocage à l'entrée dans le dispositif (et une frontière avec le monde du travail social, « sans papiers »).

L'IEJ permet également d'accompagner plus de jeunes. Dans le contexte de réforme de la formation professionnelle entraînant une baisse des financements régionaux, l'IEJ peut être un financement supplémentaire voire de remplacement, par exemple l'EPT Plaine Commune compte sur les fonds européens pour maintenir ses politiques dans le secteur.

Pour plus de précision cf partie 5.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Evaluation de mise en oeuvre	FEDER FSE IEJ	11	2018	6	2019	Procédure	01 02 03 04 05 06 08 09 10	Evaluation de la mise en oeuvre du POR d'Île-de-France et du Bassin de la Seine	L'évaluation portant sur la mise en œuvre et l'efficacité du programme opérationnel régional d'Île-de-France et du Bassin de la Seine est en cours de réalisation. Les travaux évaluatifs ont commencé en novembre 2018. Les résultats seront présentés dans le RAMO portant sur les réalisations 2019. Cette évaluation prévoit, une analyse documentaire ainsi que des données de programmation et de gestion, des entretiens avec les services de la région (direction des affaires européennes et directions opérationnelles thématiques) et les partenaires (OI et ITI), des enquêtes auprès des bénéficiaires et des porteurs de projets, un diagnostic du système d'information et des outils de communication. Les résultats seront présentés dans le prochain RAMO sur les réalisations 2019.

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM

La Seine-Saint-Denis (SSD) est le seul département d'Île-de-France bénéficiaire de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (4,5 % de l'enveloppe nationale).

L'État et la Région coordonnent leur action afin d'élever le niveau de formation des jeunes car l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification conditionne largement l'accès à l'emploi.

Le programme opérationnel régional définit plusieurs axes d'intervention :

- le repérage qui inclut le décrochage,
- l'accompagnement, conjointement avec l'Etat. Tandis que l'Etat oriente ses actions sur l'accompagnement renforcé, la Région se concentre sur les volets d'accompagnement pré-qualifiant ou qualifiant,
- La formation-insertion qui est du ressort exclusif de la Région.

Afin de mettre en œuvre des actions IEJ, la Région a lancé un appel à projet sur l'ensemble de son enveloppe (hors délégation au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (CD93)). Celui-ci n'a donné lieu qu'à 12 réponses, dont 5 éligibles qui ont été retenues. Face à ce faible taux de retour, la Région et le CD93 se sont tournés en 2016 vers les dispositifs existants de « sécurisation des parcours », financés par marché ou subvention, puis a jugé en 2017 qu'il était trop tard pour relancer un appel à projet.

Quant au Département, il avait initialement envisagé un AP qui a été écarté, mais a tout de même émis un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2016.

Le portefeuille de projets en Île-de-France ne comprend aucun projet de repérage en tant que tel. Environ 62 % des montants relèvent de l'accompagnement et 38 % de la formation-insertion. À noter cependant que le repérage reste au cœur des préoccupations des projets soutenus et n'est donc pas absent des projets, sans être financé.

13 opérations ont été programmées entre 2014 et 2018 représentant 10,917 M€ de financement. 10 contrôles de service fait ont été réalisés sur ces opérations représentant 5,539 M€ IEJ.

Le CD93 bénéficie d'une enveloppe financière d'IEJ de 0,900 M€ afin de mener des actions et de mobiliser ses réseaux pour répondre aux appels à projets. Il est organisme intermédiaire (OI) de la Région et bénéficie d'une subvention globale.

Le public ciblé par les actions de la Région est les jeunes NEET peu ou pas qualifié.

La stratégie d'action de la Région, qui avait la responsabilité du repérage, est de considérer qu'il faut communiquer avec les « prescripteurs » (Missions locales, Pôle emploi, Cap'Emploi) pour qu'ils envoient plus de jeunes vers leurs dispositifs ou ceux de l'État. La volonté de sécuriser les financements est également très présente. En passant par des dispositifs existants, jusqu'ici financés par le FSE, les adaptations sont réduites et permettent d'agir rapidement. Ce d'autant plus que la création d'un nouveau dispositif aurait nécessité la recherche d'un nouveau cofinancement, une procédure longue et incertaine.

Les porteurs de projet principalement soutenus dans le cadre de l'IEJ (Etat et Région) sont à 60% des structures de l'action sociale et de l'insertion notamment les missions locales, à 17% des collectivités territoriales et à 14% des organismes de formation.

En Seine-Saint-Denis, 2 568 jeunes ont bénéficié des dispositifs de la Région et 386 de ceux du Département.

Les profils ayant bénéficié des actions du PO régional sont à 56 % des inactifs, la moyenne d'âge est d'environ 21 ans, 52% des participants ont un niveau d'étude inférieur au brevet des collèges. Par ailleurs, la part des jeunes nés à l'étranger est particulièrement importante dans le dispositif régional (69 % des jeunes). Les publics connaissant a priori les plus fortes difficultés sociales ou les plus éloignés de l'emploi sont plutôt accompagnés dans le cadre des dispositifs régionaux. En effet, les dispositifs régionaux (EDI, PPP) disposent de partenariats efficaces et anciens pour le recrutement.

A la sortie du dispositif PPP, 18 % des participants poursuivent leur parcours de formation ; 26 % sont en parcours vers l'emploi (12,5 % ont un CDI ou un CDD de plus de 6 mois) ; 43 % sont en mission locale, dont les trois quarts avec un projet professionnel validé. Près d'un quart des NEET accompagnés ont obtenu une certification lors de leur parcours.

En ce qui concerne la formation-insertion, le principal dispositif est celui de la Région : les Pôles de projet professionnel (PPP). Ils ont bénéficié à 1762 participants (3,8 M€, 1 305 jeunes visés). Le dispositif aide les jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés (niveau V essentiellement) à construire ou confirmer leur projet professionnel de façon à entrer en formation qualifiante ou accéder à l'emploi. Les jeunes sont dirigés vers les PPP par des prescripteurs : traditionnellement, il s'agissait des missions locales mais, depuis 2016, les jeunes peuvent s'inscrire directement.

La première étape du PPP consiste pour le jeune à évaluer ses compétences, puis le dispositif propose un programme de formation. Enfin, les PPP offrent deux possibilités : des parcours classiques de formation au terme desquels le jeune est redirigé vers une formation certifiante ou vers la mission locale; et des parcours sécurisés, lors desquels les jeunes découvrent en lien avec les CFA des métiers, qui débouchent sur un apprentissage dans une grande entreprise partenaire.

Les formations peuvent durer de 100 heures à 945 heures, avec une moyenne de 450 heures et permettent de se mettre à niveau sur un certain nombre de compétences de base, acquérir des savoir-être du monde du travail, et surtout construire et valider un projet professionnel.

Il s'agit de parcours de formation, d'une durée maximale de 945 heures, visant à acquérir des compétences de base, et comprenant des stages en entreprise.

Les Espaces dynamiques d'insertion (EDI) s'organisent en ateliers pré-qualifiants visant à rendre les jeunes autonomes à travers un accompagnement social dans un premier temps et ensuite seulement professionnel. Les EDI ont permis d'accompagner 497 participants

Au total, après la phase d'instruction, tous les projets conventionnés ont été menés à bien en Île-de-France et ont donné lieu à un bilan.

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

- Contrôles et audit

L'autorité de gestion (AG) a été fortement mobilisée par les contrôles et audits de la DG EMPL (janvier 2018) puis par l'audit de suivi de la CICC (octobre–décembre 2018). A la suite de ces audits, l'AG a mis en place des actions correctrices permettant de répondre aux exigences réglementaires et de renforcer son système de gestion et de contrôle.

Les effectifs de l'AG ont été renforcés, passant de 4 à 30 gestionnaires entre 2016 et mars 2019. Une référente « contrôle de services faits » (juin 2018) et un référent méthode qualité (juillet 2018) ont été recrutés. La spécialisation des gestionnaires chargés du suivi des organismes intermédiaires (OI) a été renforcée (février 2019) et une équipe de 3 agents spécialisés sur les questions d'audit et de contrôles a été créée (mars 2019).

Les DSGC ont été actualisés et les guides de procédures sont désormais communs à l'AG et aux OI. Des fiches techniques ont été rédigées et seront annexées au DSGC. La séparation fonctionnelle a été formalisée dans les DSGC des OI.

La supervision des OI s'est également intensifiée. L'AG a renforcé son pilotage des OI avec l'augmentation du nombre de dialogues de gestion, des réunions d'animation collectives, et la supervision de la cartographie des risques des OI. En outre, l'AG a mis en place des sur-contrôles de gestion et a établi une liste de recommandations aux services instructeurs sur les rapports de CSF dans le but de sécuriser la piste d'audit. Les plans d'actions de mesures correctrices ont été élaborés avec chaque OI en fonction des résultats des audits et contrôles de 2017. Les actions de ces plans ont été mises en œuvre et sont désormais closes.

L'AG a également renforcé ses vérifications de premier niveau : ajout des annexes Aides d'Etat et Commande Publique au rapport d'instruction, supervision des opérations en plan de reprise, transmission de fiches sur la vérification des dépenses de personnel aux services instructeurs, renforcement de la convention (ajout d'une annexe décrivant le public cible et d'articles relatifs aux aides d'Etat, aux participants et au RGPD), et la refonte du processus de visites sur place.

Le plan prévisionnel de contrôle interne 2019 a été établi en fonction des résultats des différents audits et contrôles 2018. Il a pour objectif de vérifier les dépenses de personnels, les dépenses de prestations externes et la fiabilité de la piste d'audit. Une attention particulière sera portée à la préparation des audits et contrôles avec le renforcement et la préfiguration d'un service audit et contrôles.

- Système d'information

L'AG utilise le système d'information Synergie mis à disposition par l'Etat. L'agrégateur est un module de Synergie permettant un suivi consolidé des programmes opérationnels. Depuis mars 2018, l'agrégateur est défaillant et l'AG n'a pas été en capacité d'utiliser les rapports spécifiques, indispensables à la constitution de tableaux de bord et au pilotage de la stratégie de certification et permettant de disposer d'une visibilité sur le stock de demandes de paiement en attente et en cours de traitement par l'AG. Le Directeur Général des Services a sollicité la résolution de ce dysfonctionnement en juin 2018 dans un courrier adressé au CGET. L'AG a dû mettre en place plusieurs solutions de contournement pour lesquelles l'alimentation en données s'est avérée irrégulière et manquant de fiabilité. Par ailleurs, l'AG participe activement à la gouvernance de Synergie afin de faire part des problèmes rencontrés et de s'assurer de leur résolution. Enfin, des dysfonctionnements ont aussi été constatés au niveau de la gestion des CSF de l'outil, certaines anomalies n'ayant pu être résolues ont nécessité la mise en place de mesures palliatives par l'AG, dont la correction manuelle des participations correspondantes.

- La collecte des données

Pour les dossiers 2014-2017, un plan de rattrapage des données a été mis en place courant de l'année 2018 afin de récupérer les données collectées sur les opérations terminées et/ou dont une demande de paiement a été déposée. Ce rattrapage a fortement mobilisé l'AG et a permis d'intégrer environ 85 000 participants.

La transmission des données par les porteurs de projets via des fichiers Excel a généré une lourdeur administrative et des difficultés de traitement par l'AG (récupération des données, remise en forme, contrôle). L'état de collecte des données n'est connu que lors du contrôle de service fait, le tableau des données collectées est une pièce obligatoire au solde du dossier. Des données étaient donc incomplètes ou incohérentes et de nombreux échanges et sollicitations des porteurs de projets ont été nécessaires pour clarifier les éléments transmis. La collecte et le contrôle des données sur l'outil Viziaprog Suivi des Participants pour les opérations FSE facilite désormais la gestion des données.

D'autre part, de nombreux porteurs de projets ont signalé l'extrême difficulté à collecter les données des participants lorsqu'il s'agit de publics particulièrement sensibles. C'est le cas des publics Roms (axe 4 OS 5) des personnes discriminées (axe 4 OS 6) et des décrocheurs (axe 5 OS 7). Les porteurs de projets indiquent que dans certains cas, l'anonymat du participant est une condition de la réalisation même de l'opération (femmes battues, mères lycéennes), ou que dans certains cas les informations requises ne sont pas cohérentes avec la situation des personnes accompagnées (adresse des personnes sans domicile fixe). Enfin, dans le cas des personnes placées sous-main de justice (détenus par exemple), la loi française prévoit la suppression des données les concernant à la fin de leur détention et ne permet pas de collecter les données 6 mois après leur sortie du dispositif. Ceci fait porter un risque de faible comptabilisation des participants au sein des indicateurs.

L'AG a renforcé la sensibilisation des porteurs de projet à l'obligation de collecte des données. Cela se traduit par des explications par mail, en visu lors de visites sur place et également dans le kit de collecte des données en ligne sur le site internet.

Un important travail a également été mené par l'AG afin de disposer des éléments nécessaires pour renseigner les indicateurs du FEDER et pouvoir valoriser un maximum de réalisations.

L'évaluation de la collecte des données sur la situation des participants 6 mois après leur sortie a également démarrée en 2018 et est réalisée par un prestataire externe. Les premières campagnes d'enquêtes ont été réalisées et les données sur les participants des années 2014 et 2015 peuvent ainsi être présentées dans ce rapport.

- RGPD

L'année 2018 a également été marquée par les premières démarches de mise en place du règlement général sur la protection des données. La gestion des fonds européens est particulièrement concernée par cette nouvelle réglementation et est en cours de mise en conformité de l'ensemble de ses procédures. L'ensemble des outils de gestion ont été actualisés.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

L'autorité de gestion (AG) a réalisé de nombreuses actions afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le programme opérationnel :

Des actions ont été menées afin de renforcer la qualité et notamment la complétude des données afin de pouvoir être valorisées au sein des indicateurs :

- Les articles de la convention avec les porteurs portant sur les obligations liées à la collecte des données et les indicateurs ont été renforcés ;
- Un outil d'instruction de la contribution des valeurs prévisionnelles atteintes par les opérations à leur solde a été développé afin de comparer le niveau de consommation financière de l'opération par rapport à sa contribution aux objectifs du programme ;
- Les mentions relatives aux obligations de suivi des indicateurs ont été renforcées dans les appels à projet afin de mieux informer les candidats ;
- Un guide de collecte des données est en ligne sur le site internet. Il sensibilise aux objectifs de la collecte des données et aux outils disponibles pour réaliser correctement une collecte de données de qualité ;
- Les outils de collecte de données ont évolué au cours de la programmation. Pour les pré-demandes 2014, les obligations de collecte des données étaient mal connues par les porteurs. L'article des conventions portant sur l'obligation de suivi a été renforcé. Entre 2015 et 2017, les données étaient collectées par les porteurs dans des tableaux Excel et transmis lors du CSF. L'état de la qualité de la donnée était donc connu tardivement. Pour améliorer la qualité de la collecte, l'AG a mis en place en 2016 l'outil Viziaprog Suivi Des Participants permettant le recueil des informations par les porteurs et d'assurer un suivi régulier de la collecte. En 2017, l'outil est opérationnel. Le suivi de la collecte des données est effectué au fil de l'eau. Des contrôles de complétude et de cohérence sont réalisés par l'outil.
- Des procédures de contrôle de la qualité de données et un guide à destination des gestionnaires ont été rédigées afin de développer l'ensemble des bonnes pratiques permettant un suivi de qualité des réalisations des opérations et du renseignement des indicateurs. A chaque étape de la vie du projet, il présente les bonnes pratiques et l'ensemble des éléments permettant aux gestionnaires d'accompagner les porteurs.
- Des formations ont été réalisées permettant de présenter aux gestionnaires les procédures et bonnes pratiques sur la collecte des données à appliquer, en complément du guide. Les gestionnaires sont également sensibilisés aux objectifs de la collecte des données et à la prise en main des outils de collecte pour accompagner les porteurs.

Un plan d'action a été mis en place afin de récupérer l'ensemble des données des opérations financées par le FEDER et le FSE.

En 2018, une fois le logiciel Viziaprog SDP paramétré et mis en place, un plan d'action a été mis en œuvre afin de récupérer l'ensemble des données ayant été collectées sur des tableaux Excel. Certains tableaux de données étaient disponibles dans les cas où les opérations avaient fait l'objet d'un solde. Une fois les tableaux transmis, un important travail de remise en forme et d'intégration des données FSE dans

l'outil de collecte des données Viziaprog a été entrepris.

Des échanges avec les porteurs de projets en cas d'incohérences ou de données manquantes ont été réalisés. Une centaine de tableaux a ainsi pu être récupérée et les données valorisées au sein des indicateurs présentés ci-dessus.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	5 514 625,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	9 oct. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur à destination des entreprises franciliennes technologies innovantes et non industrielles
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Rue Simone Veil, Saint-Ouen 93400 France
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du	Non

règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument «prêt à l'emploi»
8.1.1. Type d'instruments «prêts à l'emploi»	Prêt avec partage des risques
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds	Organisme de droit public ou de droit privé

européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Scientipole Initiative Services (Wilco)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	46 rue René Clair, 75018 PARIS
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 juil. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	12 225 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 514 625,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	5 514 625,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 625 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 358 377,34
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 358 377,34
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 266 622,66
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 266 622,66
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	58 218,07
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	58 218,07
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,	

paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds de prêts d'honneur complémentaires
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	12 225 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 514 625,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 625 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 358 377,34
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 358 377,34
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 266 622,66
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	222
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	222
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	72
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	72
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	Start-up

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 266 622,66
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 266 622,66
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,36
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00

37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	6 710 375,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 266 622,66
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 266 622,66
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	450,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	72,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	6 - Renforcer les facteurs de compétitivité
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des

	<i>petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	16 400 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	9 oct. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Paris Venture Region Funds
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	45 RUE BOISSIERE75116 PARIS 16
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument «prêt à l'emploi»
8.1.1. Type d'instruments «prêts à l'emploi»	Instrument de co-investissement
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien	

combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Cap decisif management
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	45 rue Boissière 75116 Paris
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	7 août 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à	

l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	32 800 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	16 400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	16 400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	8 200 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 100 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 100 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 100 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	4 100 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	1 640 000,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	1 640 000,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	<i>Aucun nom spécifique. Pour chaque investissement il y a un nom. Le produit</i>

	<i>correspond à des actions ordinaires ou de préférence et à des obligations</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	32 800 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	16 400 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	6 318 769,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 159 384,50
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 159 384,50
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 159 384,50
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	13
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	13
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	13
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	13
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 159 384,50
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 159 384,50
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,60

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,67
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	-10 730,04
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	16 400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

[uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 100 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 100 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Sans objet

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

Sans objet

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Sans objet

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Sans objet

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens
-----------------	--

L'évaluation de cet axe est prévue en 2021 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets des projets soutenus par le PO sur l'aménagement durable des territoires et la revitalisation urbaine.

Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne peuvent être mesurés qu'après la réalisation physique et la mise en service des équipements financés. De plus, un temps est nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Concernant les réalisations de l'objectif spécifique 1 de l'axe 1 :

- 6 réhabilitations et/ou de constructions d'équipements innovants et structurants ont été réalisées dépassant les objectifs 2018 initialement définis dans le POR de 300%. Cela s'explique par le fait que les réalisations des opérations en cours ont été valorisées. Sur ces 6 opérations 5 ont des dates de fin antérieures au 31/12/2018. 3 sont en soldes ou en cours de solde.
- 134 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 7 179 077,27€ dont 9 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 5 700 544,77 €.
- 4 dossiers CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 2 088 392,71 € dont 3 dossiers CSF ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 683 188,63€.

Axe prioritaire	10 - Diminuer les vulnérabilités du bassin hydrographique inter-régional de la Seine aux phénomènes météorologiques et préserver la biodiversité du fleuve
-----------------	--

L'évaluation de cet axe est prévue en 2022 dans le cadre de l'analyse des impacts du Plan Seine.

Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne peuvent être mesurés qu'après la réalisation physique des opérations. De plus, un temps est nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Objectif spécifique 16 :

Aucune opération n'est programmée à ce jour sur cet OS.

Objectif spécifique 17 :

- 5 000 000 d'habitants ont bénéficié de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations sur le bassin de la Seine de 2014 à 2018 dépassant les objectifs 2018 initialement définis dans le POR de 1667%. Cela s'explique par le fait que les réalisations des opérations en cours ont été valorisées. 3 opérations ont fait l'objet d'un acompte et 1 de solde. L'une d'entre elle concerne une démarche de sensibilisation d'envergure visant à élaborer des outils pédagogiques, à concevoir et animer des formations au risque d'inondation adaptés à différents publics (les jeunes, les adultes, les entreprises, les collectivités, etc.). Ce type d'action est d'une grande importance sur l'OS17. Elle touche l'ensemble de la population du bassin de la Seine situé en risque inondation donc le maximum de ce que peut atteindre l'indicateur.
- 11 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 3 585 795,50 € dont 5 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 647 360,50 €.
- 4 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 1 306 510,84 € dont 2 CSF ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 501 359,88 €.

Objectif spécifique 18 :

- 3 obstacles et points de fragilité sont actuellement en cours de traitement sur le bassin de la Seine de 2014 à 2018 dépassant les objectifs 2018 initialement définis dans le POR de 150%.
- 4 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 500 078,37 € dont 2 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 235 181,34 €.
- Aucun CSF n'a fait l'objet d'une certification entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.

Axe prioritaire	11 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

Objectif spécifique 19 :

- Environ 28 équivalent temps plein (ETP) ont été financés
- 18 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 3 699 201,25 € dont 5 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 2 728 591,94 €.
- 11 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 1 506 712,80 € dont 4 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 126 341,42 €.

Objectif spécifique 20 :

- Une évaluation de mise en œuvre a débuté au cours de l'année 2018 mais ne sera pas financée par

de l'assistance technique

- Aucun dossier n'a fait l'objet d'une programmation entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.
- Certification
- Aucun CSF n'a fait l'objet de certification entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.

Objectif spécifique 21 :

- 41 actions d'information et de communication au public ont été organisées.
- Aucun dossier n'a fait l'objet d'une programmation entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.
- Aucun CSF n'a fait l'objet de certification entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.

dans le cadre de l'axe 11 pour gérer les dossiers FEDER ; 78 dossiers FEDER ont fait l'objet d'un CSF

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

Objectif spécifique 22 :

- Environ 22 équivalent temps plein (ETP)
- 24 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 2 034 404,28 € dont 3 ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 440 620,65 €.
- 22 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 1 711 003,48 € dont 5 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 180 407,78 €

Objectif spécifique 23 :

- 270 dossiers FSE ont fait l'objet d'un CSF
- Aucun dossier n'a fait l'objet d'une programmation entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.
- Aucun CSF n'a fait l'objet de certification entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.

Objectif spécifique 24 :

- 37 actions d'information et de communication au public ont été organisées
- Aucun dossier n'a fait l'objet d'une programmation entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.

Aucun CSF n'a fait l'objet de certification entre 2014 et 2018 sur cet objectif spécifique.

Axe prioritaire	2 - Préserver la biodiversité
-----------------	-------------------------------

L'évaluation de cet axe est prévue en 2021 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets des projets soutenus par le PO sur l'aménagement durable des territoires et la revitalisation urbaine.

Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne peuvent être mesurés qu'après la réalisation physique des opérations. De plus, un temps est nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Concernant l'objectif spécifique 3 :

- 4 obstacles et point de fragilité à la continuité écologique ont été levés sur les territoires ITI de 2014 à 2018 dépassant l'objectif 2018 initialement définis dans le POR de 200%. Cela s'explique par le fait que les réalisations en cours ont été valorisées. Deux opérations ont réalisé des demandes d'acompte dont 1 a été certifiée et ont remonté des pièces probantes des travaux en cours.
- 6 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 3 118 739,29 € dont 4 ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 1 658 739,29 €.
- 1 CSF a été certifié en 2018 pour un montant UE total de 473 194,78€.

Axe prioritaire	3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi
-----------------	---

L'évaluation de cet axe est prévue en 2020 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets des différents types d'accompagnement des créateurs / repreneurs sur la pérennité de leur activité.

Les indicateurs de résultat permettent de mesurer une partie de l'impact des opérations.

Concernant l'objectif spécifique 4 de l'axe 3 :

- 14 916 porteurs de projet entrepreneurial ont été accompagnés de 2014 à 2018 dépassant les objectifs 2018 initialement définis dans le POR de 178%. Cela s'explique par le fait que les opérations de la Région ont permis d'accompagner un plus grand nombre de participants que ce qui était initialement prévu dans le POR. L'organisme intermédiaire de l'autorité de gestion mettant en œuvre des actions sur cet axe a revu en cours de programmation ses objectifs à la baisse. Cela a entraîné une demande de modification des cibles auprès de la commission mais le plan d'action visant à récupérer les données des participants appliqué en fin d'année 2018 a permis de mettre en lumière le dépassement des objectifs fixés pour les appels à projets régionaux.

Parmi les participants 6097 femmes et 2734 participants des quartiers prioritaires. Sur l'ensemble des participants 3191 ont créé leur entreprise en 2014 et 2015.

- 154 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 26 769 676,94 € dont 39 ont été programmés en 2018 pour un montant UE total de 8 635 250,66 €.

- 76 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 12 869 103,41 € dont 19 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 3 057 794,71 €.

Axe prioritaire

4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion

L'évaluation de cet axe est prévue au second semestre 2020 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets sur l'inclusion des populations marginalisées et la lutte contre les discriminations.

Concernant l'OS 5 :

- 2477 migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms) ont été accompagnés de 2014 à 2018. Au regard des objectifs du POR, cela porte à 55% l'atteinte de la cible 2023.

Parmi les participants 120 ont moins de 25 ans. Sur l'ensemble des participants 40 ont été scolarisées ou rescolarisées.

- 2 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 347 151,40€. Aucun dossier n'a été programmé en 2018.
- 2 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 363 965,68€ dont 1 CSF a été certifié en 2018 pour un montant UE total de 276 701 €.

Concernant l'OS 6 :

- 4 657 participants ont bénéficié d'actions d'accompagnement et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et à l'égalité femmes-hommes, dépassant les objectifs 2018 initialement définis dans le POR de 115%. 255 sont des acteurs de la lutte contre les discriminations et 4 402 sont des publics discriminés ou susceptibles de l'être. Parmi les participants, 243 ont bénéficié d'un suivi médicale lors de l'année en cours et 801 ont obtenu une certification français langue étrangère.
- 33 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 2 979 813,25€ dont 15 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 1 423 304,52€.
- 6 CSF ont été certifiés en 2018 pour un montant UE total de 851 505,03 €.

Axe prioritaire

5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences

L'évaluation de cet axe est prévue au 3e trimestre 2020 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets des dispositifs soutenus sur le niveau de qualification et l'employabilité des franciliens.

Les indicateurs de résultat permettent de mesurer une partie de l'impact des opérations.

Concernant l'OS 7 :

- 26 018 participants ont été accompagnés dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire de 2014 à 2018. Au regard des objectifs du POR, cela porte à 30% l'atteinte de la cible 2023.

Parmi les participants 25 490 ont moins de 25 ans. Parmi les participants 402 poursuivent une formation à la suite de l'intervention. Et 2421 ont obtenu une qualification.

- 233 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 28 368 083,35€ dont 71 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 11 050 311,89€.
- 94 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 5 304 125,22€ dont 15 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 658 899,88€.

Concernant l'OS 8 :

- 39 515 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée, ont été accompagnés dans le cadre des formations de 2014 à 2018, dépassant les objectifs 2018 initialement définis dans le POR de 111%. Parmi les participants, 4111 sont en emploi à la suite de l'intervention. 9 013 ont obtenu une qualification et 4005 sont en poursuite d'étude ou de formation.
- 83 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 143 006 253,89€ dont 26 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 116 747 458,64€.

37 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 29 236 886,04€ dont 19 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 25 725 867,11€.

Axe prioritaire

6 - Renforcer les facteurs de compétitivité

L'évaluation de cet axe est prévue en 2021 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets des actions sur la création et le développement des entreprises innovantes.

Concernant l'objectif spécifique 9 de l'axe 6, aucune opération n'ayant été certifiée au 31/12/2016, la valeur prévisionnelle de l'indicateur de réalisation « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » s'élevait à 106 pour 2018 et à 111 pour 2023.

Concernant l'OS 9 :

- 276 entreprises ont bénéficié d'un soutien portant l'atteinte de la cible 2018 à 657%, 34 au titre du type d'action 3 de soutien à la recherche développement et innovation et 242 au titre de l'action de

soutien au transfert de technologie. Cela s'explique par le fait que l'autorité de gestion a valorisé l'ensemble des entreprises ayant bénéficié des fonds FEDER et ne s'est pas limitée au type d'action 3 comme c'était le cas initialement dans le POR. En effet, un objectif n'avait pu être défini pour le type d'action 2 faute de données disponibles. Le type d'actions 1 est exclue de l'indicateur car ne concerne pas les entreprises directement, il s'agit de construction d'incubateurs. Il semble dommage d'exclure une partie des bénéficiaires dans la valorisation des réalisations permises par le FEDER.

34 entreprises coopèrent avec des organismes de recherche dans le cadre du type d'action 3 car par définition, les opérations sont constituées de consortium de minimum 2 entreprises et un centre de recherche. Les informations concernant les 242 entreprises soutenues dans le cadre du type d'action 2 n'ont pas encore été communiquées, l'opération n'étant pas terminée.

- 62 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 24 418 191,22€ dont 35 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 16 896 599,52€.
- 9 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 1 499 453,53€ dont 7 ont été certifiés en 2018 pour un montant UE total de 1 062 857,43€.

Concernant l'OS 10 :

- 434 entreprises ont bénéficié d'un soutien portant l'atteinte de la cible 2023 à 15%.
- 41 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 37 268 551,31€ dont 4 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 842 423,46€.

16 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 7 255 762,57€ dont 4 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 852 551,20€.

Axe prioritaire

7 - Diversifier et améliorer les applications TIC

L'évaluation de cet axe est notamment prévue en 2021 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets des investissements réalisés en raccordement de bornes WIFI dans les lycées franciliens sur l'appropriation des usages innovants.

Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne peuvent être mesurés qu'après la réalisation physique et la mise en service des équipements financés. De plus, un temps est nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Concernant l'OS 11 :

- 850 services et applications ont été créés entre 2014 et 2018 dont 765 par l'installation de point d'accès WIFI au sein de 18 lycées. Cela porte l'atteinte de l'objectif 2018 à 273%. Cela s'explique

par la pose de bornes WIFI permettant la création de point d'accès qui s'est effectuée plus rapidement que prévu permettant de dépasser largement l'objectif initial.

- 53 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 12 032 894€ dont 20 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 5 908 245,83€.

19 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 2 545 815,61€ dont 10 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 1 062 938,72€.

Axe prioritaire	8 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
-----------------	---

L'évaluation de cet axe est notamment prévue au second semestre 2020 dans le cadre de l'analyse des impacts relatifs aux effets sur les conditions de développement de la maîtrise énergétique.

Les effets attendus des opérations mises en œuvre au sein de l'axe ne peuvent être mesurés qu'après la réalisation physique et la mise en service des équipements financés. De plus, un temps est nécessaire à la suite de la réalisation pour mesurer les effets sur le territoire.

Les réalisations sont comptabilisées sur la base des opérations en cours de mise en œuvre et non achevées (cf. réponse de la Commission à la Note des Autorités Française du 12/06/2017).

Concernant l'OS 12 :

- Les opérations actuellement programmées entre 2014 et 2018 prévoient une création de 85.38MW capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables. Cela porterait de façon prévisionnelle l'atteinte de l'objectif 2018 à 89%.
- 3 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 1 059 221,57€ dont 1 dossier a été programmé en 2018 seulement pour un montant UE total de 453 330,50€.
- Certification
- 1 CSF a été certifié entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 302 837,65 €. Aucun CSF n'a été certifié en 2018 seulement.

Concernant l'OS 13 :

- 1549 ménages disposent d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique grâce aux opérations mises en œuvre entre 2014 et 2018.
- 17 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 20 472 460,87€ dont 12 dossiers ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 17 018 138,32€.
- Certification
- 2 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 4 103 198,03€ dont 1 a été certifié en 2018 seulement pour un montant UE total de 3 213 073,71€.

Concernant l'OS 14 :

- 185 ménages disposent d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique grâce aux opérations mises en œuvre entre 2014 et 2018.
- 12 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 6 315 215,03€ dont 6 ont été programmés en 2018 seulement pour un montant UE total de 4 364 517,45€.
- Certification
- 4 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 3 068 706,94€ dont 1 a été certifié en 2018 seulement pour un montant UE total de 1 572 867,77€.

En tout 1734 ménages ont bénéficié des actions de l'axe 8 dépassant l'objectif cible 2018 de 120%

Axe prioritaire

9 - Mise en place de l'IEJ en Seine-Saint Denis

Deux évaluations ont été menées par la DGEFP en 2015 et 2017 sur les effets de l'IEJ et permettent de mettre en lumière les impacts des financements sur les jeunes NEET. Les résultats de ces évaluations sont présentés en partie 4 du présent rapport.

Concernant l'OS 15 :

- 2954 jeunes de 16-25 ans sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ont été accompagnés. La valeur cible 2018 est atteinte à 93%.
- 13 dossiers ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 10 917 357,09€ dont 1 a été programmé en 2018 seulement pour un montant UE total de 4 080 294,00€.
- 10 CSF ont été certifiés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 5 539 442,14€ dont 8 ont été certifiés en 2018 seulement pour un montant UE total de 1 912 692,24€.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

De manière transversale, le suivi du respect de l'égalité entre les hommes et les femmes et de prévention de la discrimination se mesure sur la base de la contribution des opérations au principe horizontal défini lors de l'instruction. Cette contribution est évaluée lors du contrôle de service fait.

Les mesures promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre les discriminations sont spécifiquement mises en œuvre sur l'axe 4 du programme opérationnel dont les objectifs sont l'insertion sociale des populations marginalisées, la réduction des discriminations liées au sexe, au

handicap, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle.

Les publics ciblés sont des publics dit prioritaires c'est-à-dire des participants vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, participants en situation de handicap, participants sous main de justice, migrants, participants d'origine étrangère.

La prise en compte de cette mesure est également mise en lumière au regard des indicateurs de réalisation et de résultat du programme comme exposé ci-dessous.

Aux fins de la réalisation des objectifs énoncés à l'article 7, 33% des opérations programmées sur le FSE entre 2014 et 2018 (179/529) ont un niveau de participations au principe horizontal supérieur à moyen et 21% sur le FEDER (50/240). Cela représente 16% du financement du FSE et 16% du FEDER.

26 opérations sont programmées sur l'axe 4 qui participe spécifiquement à cet objectif. 9 sont programmées dans le cadre de l'égalité femme-homme (3 pour l'OS5 et 6 pour l'OS6) et 17 dans le cadre de la lutte contre les discriminations (2 pour l'OS5 et 15 pour l'OS6). En dehors de cet axe, les objectifs spécifiques 7 et 8 se démarquent particulièrement.

Au regard des indicateurs, la répartition femme-homme observée sur l'ensemble des opérations mises en œuvre entre 2014 et 2018 est de 46%/54% (43 700 femmes contre 52 056 hommes ont bénéficié des opérations du FSE)

Pour l'axe 4, la répartition globale par sexe est de 53% pour les hommes et 47% pour les femmes sur l'OS5 et de 49% pour les hommes et 51% pour les femmes sur l'OS6.

D'une façon globale, sur l'ensemble des opérations mises en œuvre à ce jour sur le FSE :

- 52% des participants sont migrants, d'origine étrangère, minorité,
- 3% aux personnes en situation de handicap,
- 30% aux autres personnes défavorisés (bénéficiaires de minima sociaux, faible niveau d'éducation, famille monoparentale),
- 7% aux participants en situation d'exclusion du logement,
- Environ 1000 participants sous main de justice ont également été accompagnés, représentant 2% des participants des opérations FSE du POR.

Les projets programmés interviennent dans plusieurs champs de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité hommes-femmes :

- Soutien aux femmes victimes de violences, accompagnement social, économique, psychologique et juridique (Commune de Bagnolet)
- Accompagnement des femmes des quartiers prioritaires dans leur projet de création d'entreprise (association Initiative Ile-de-France)

- Accompagnement de femmes dans l'accès aux droits, à la santé et sensibilisation à la lutte contre les discriminations par l'acquisition de connaissances linguistiques (association ADAGE)

Une évaluation portant sur l'inclusion des populations marginalisées et la lutte contre les discriminations sera également mise en œuvre en 2020.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

De manière transversale, le suivi du respect du principe de développement durable se mesure sur la base de la contribution des opérations au principe horizontal défini lors de l'instruction. Cette contribution est évaluée lors du contrôle de service fait.

Le programme opérationnel régional agit dans plusieurs domaines du développement durable :

- Préservation de la biodiversité (axe 2 OS 3)
- Transition énergétique (axe 8 OS 12)
- Rénovation thermique et réduction de la consommation énergétique (axe 8 OS 13 et 14)
- Diminution des vulnérabilités du bassin hydrographique de la Seine (axe 10 OS 16, 17, 18)
- Accompagnement à la création-reprise d'entreprise dans le domaine de l'économie circulaire et ESS (axe 3 OS4)

La prise en compte de ce principe horizontal est également mise en lumière au regard des indicateurs de réalisation et de résultat du programme comme exposé ci-dessous.

Aux fins de la réalisation des objectifs énoncés à l'article 8, 49% des opérations programmées entre 2014 et 2018 sur le FEDER ont un niveau de participation au principe horizontal supérieur à moyen et 20% sur le FSE. Cela représente 48% du financement du FEDER et 8% du FSE.

53 opérations participent spécifiquement au volet environnemental de cet objectif dont : 6 dossiers sur l'axe 2 OS3 au titre de la préservation de la biodiversité pour un montant UE programmé de 3 118 739,29 € et 1 CSF certifié représentant un montant UE total de 473 194,74€ ; 32 dossiers sur l'axe 8 au titre de la maîtrise et la transition énergétique pour un montant UE programmé de 27 846 897,47 € et 7 CSF certifiés représentant un montant UE total de 7 474 742,62 € ; 15 dossiers sur l'axe 10 au titre de la diminution des vulnérabilité du bassin hydrographique de la Seine pour un montant UE programmé de 4 085 873,87 € et 4 CSF certifiés représentant un montant UE total de 1 306 510,84 €.

A ce stade de la mise en œuvre du programme opérationnel régional, 4 points de fragilité ont été traité afin de renforcer les continuités écologiques.

1734 ménages bénéficient de logements présentent de meilleurs résultats en matière de consommation

énergétique (OS13 et 14).

Les projets soutenus par le programme opérationnel régional agissent dans les domaines suivant :

- Réhabilitation énergétiques de logements sociaux (DOMAXIS, Emmaüs Habitat HLM)
- Aménagement d'espaces de biodiversité et de continuité écologique (Forêt Linéaire à Paris, sentiers de la biodiversité des murs à pêches à Montreuil)
- Aménagement de passes à poissons et réhabilitation de digues sur le Bassin de la Seine
- Récupération de la chaleur fatale produite par les calculs informatiques de serveurs en tant que chauffage (Qarnot Computing)

Les évaluations portant sur les effets sur les conditions de développement de la maîtrise énergétique, sur la revitalisation urbaines des territoires et sur le Plan Seine seront respectivement menées en 2020, 2021 et 2022.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
10	8 917 533,18	102,57%
2	1 689 873,92	33,80%
6	246 325,81	0,30%
7	1 671 757,01	7,18%
8	54 219 134,82	122,95%
Total	66 744 624,74	13,80%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Les partenaires du programmes sont impliqués dans la gouvernance du programme opérationnel régional à travers leur participation au comité régional de suivi interfonds (CRSI) et au comité régional de programmation (CRP) Etat et/ou Région.

Sous la présidence conjointe de la Présidente du Conseil régional et du Préfet de Région, le CRSI est une instance partenariale associant l'ensemble des parties prenantes au programme (collectivités, services de l'Etat, acteurs du volet urbain, têtes de réseaux...) afin d'assurer la coordination de la mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) sur le territoire francilien.

Le CRSI est compétent pour fixer les critères de sélection des opérations cofinancées au titre du programme opérationnel régional. Sur la base des critères définis, le comité régional de programmation émet un avis sur l'attribution et les montants attribués aux opérations.

Le CRSI réunit le partenariat régional au moins une fois par an. En 2018, la réunion plénière du CRSI a été organisée le 1er février. Les membres du CRSI ont par ailleurs été sollicités par consultation en mai et en octobre 2018.

Depuis 2014, 19 CRP ont été mis en place associant l'Etat, les OI et ITI ainsi que les organismes cofinanceurs. En 2018, le CRP s'est réuni à 6 reprises dont 3 par consultation écrite.

Le programme opérationnel régional est mis en œuvre par la Région Ile-de-France en tant qu'autorité de gestion et par des organismes partenaires. Une délégation de gestion est confiée à 5 organismes intermédiaires avec subvention globale reconnus pour leur expertise technique (GIP académiques pour la lutte contre le décrochage scolaire, Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile-de-France pour la création/reprise d'entreprises, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour l'insertion des jeunes NEET). D'autre part, 15 territoires sont porteurs d'un Investissement Territorial Intégré et assurent l'émergence de projets du volet urbain en lien avec leur stratégie de territoire. La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) assure la sélection en opportunité des opérations de l'axe 10 du programme opérationnel régional au titre de la diminution des vulnérabilités du bassin de la Seine.

Les organismes intermédiaires (avec et sans subvention globale) ont un rôle important dans l'effort de programmation (voir partie 2 du rapport). Ces deux types de partenaires ont joué un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs de certification au 31/12/2018. Les organismes intermédiaires ont contribué à hauteur de 11,33M€ (14,5%) et les ITI et la DRIEE à 10,88M€ (13,5%) à l'effort de certification.

Ils ont également eu un rôle déterminant dans l'atteinte du cadre de performance, tant au niveau des indicateurs de réalisation que des indicateurs financiers.

De plus, si le programme opérationnel est majoritairement mis en œuvre par la Direction des affaires européennes, l'instruction des dossiers fait intervenir les directions opérationnelles et thématiques de la Région qui apportent une expertise sur les dossiers nécessitant leur avis en opportunité.

Dans le cadre de la mise en œuvre des évaluations, les acteurs parties prenantes de la mise en œuvre du POR seront associés aux travaux. Aussi, les évaluateurs ont rencontré l'ensemble des organismes intermédiaires, territoires ITI, DRIEE et directions opérationnelles dans le cadre de l'évaluation sur la mise en œuvre et l'efficacité du programme opérationnel régional.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le plan d'évaluation adopté par l'autorité de gestion prévoyait initialement un déroulement des premières évaluations à partir de la fin 2016 (évaluation de la mise en œuvre du POR et évaluation sur l'effet des types d'accompagnement des créateurs/repreneurs sur la pérennité de leur activité (OS4)).

Le lancement de ces évaluations a été repoussé du fait :

-d'une insuffisance de données liées à la mise en place tardive de la programmation ;

-d'une priorité donnée au déploiement d'outils de collecte de données pour les porteurs de projet FSE de manière à nourrir les évaluations des axes FSE ;

-du rattrapage des données effectué auprès des porteurs de projets et l'intégration des informations dans le système d'information.

En effet, il semblait plus pertinent de prioriser le déploiement d'un outil de recueil des données et de sécurisation de la collecte pour permettre de disposer des informations nécessaires pour les évaluations. L'année 2018 a ainsi été marquée par un rattrapage important de la collecte des données des opérations mises en œuvre en première partie de programmation. Ces données étant importantes pour réaliser et enrichir les évaluations. Le rattrapage a permis de récupérer les données d'environ 85 000 participants.

Une actualisation du plan d'évaluation a été adoptée lors du comité régional de suivi interfonds (CRSI) du 1er février 2018. Il comprend une modification du calendrier de mise en œuvre des évaluations et l'ajout d'une évaluation supplémentaire portant sur la mise en place de bornes WIFI dans les lycées.

Le 4 avril 2019, une seconde modification du plan d'évaluation a été adoptée en CRSI modifiant le calendrier de mise en œuvre des évaluations. Ces modifications ont été apportées afin de prendre en compte les délais nécessaires pour la mise en place d'une procédure juridique d'accord cadre. Ce type de procédure implique un respect de certains délais incompressibles (publicité notamment). Le travail engagé pour cette démarche est estimé à environ 6 mois. L'accord cadre permettant de lancer l'ensemble des marchés d'évaluations d'impact sera donc également rédigé et notifié en 2019.

Des ateliers de travail portant sur la définition des questions évaluatives seront organisés en début d'année 2019 afin d'intégrer l'ensemble des acteurs parties prenantes de la mise en œuvre des actions du POR (direction des affaires européennes, directions opérationnelles thématiques de la région, organismes intermédiaires) dans la démarche et tout au long du processus évaluatif.

En 2018, le second volet de l'évaluation portant sur l'impact de l'IEJ a été mis en œuvre. La DGEFP a mis en œuvre cette évaluation. Une monographie portant sur l'impact de l'IEJ sur le territoire francilien

a également été réalisée. Les résultats de cette évaluation sont présentés en partie 4 et 5 du présent rapport.

Le lancement de l'évaluation de la mise en œuvre du programme opérationnel régional a été réalisé au mois de novembre 2018. Les résultats seront fournis en 2019. Il est prévu de réaliser une présentation de l'étude à l'ensemble de la Direction des affaires européennes. Ce travail sera transmis à l'ensemble des parties prenantes de la mise en œuvre du programme opérationnel régional et sera rendu public (publication sur le site internet).

Une partie de l'évaluation est réservée à la définition de préconisations résultant de l'étude. La mise en œuvre de ces préconisations sera suivie dans le cadre de la mise en place de comités de pilotage.

En 2019, l'évaluation portant sur la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés sera lancée.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Le plan de communication 2014-2020 de l'autorité de gestion se décline en trois grands objectifs :

1. Améliorer l'accessibilité et la clarté de l'information relative aux programmes européens ;
2. Diffuser une information pédagogique à destination des Franciliens afin d'améliorer la notoriété des fonds, en valorisant des réalisations concrètes ;
3. Mobiliser les relais et le partenariat régional autour d'actions coordonnées et de messages convergents.

Il se décline également en deux temps, la première période (2015-2017) portait avant tout sur une communication à destination des candidats et des bénéficiaires des fonds structurels, et la seconde (2017-2020) portait sur une communication à destination d'un public plus large.

Durant l'année 2018, l'autorité de gestion a poursuivi sa stratégie de **communication à destination des bénéficiaires et potentiels porteurs de projets**. Cette action visait le renforcement de leurs connaissances des obligations liées à la gestion des fonds européens.

A cette occasion, un guide du porteur de projet FEDER-FSE a été complètement réédité et mis en ligne sur le site www.europeidf.fr. Imprimé en 900 exemplaires, il a été distribué aux bénéficiaires lors d'ateliers et de réunions, organisés tant par l'autorité de gestion que par les organismes intermédiaires avec et sans subvention globale. Ce guide a pour objectif d'orienter les porteurs de projets et les bénéficiaires sur les démarches pratiques liées à la gestion d'un projet cofinancé par le FEDER ou le FSE, mais également de les informer sur leurs obligations y compris en ce qui concerne la communication.

Afin de mieux orienter et mieux accompagner les porteurs de projets, le kit de collecte des données, publié sur le site Internet de l'autorité de gestion et les documents utilisés dans le cadre de l'outil Concretiz, visant à aider les porteurs de projets dans la constitution de dossiers de demandes de paiement, ont été actualisés. De même, le kit de communication à destination des bénéficiaires du FEDER et du FSE a légèrement évolué, de sorte à encourager les porteurs de projets à impliquer plus encore l'autorité de gestion lors des inaugurations de projets et à communiquer davantage.

En 2018, il s'est aussi agi d'outiller les porteurs de projets en les orientant vers les fonds qui leur correspondent, en les informant notamment via des fiches pratiques, vers les possibilités de financement dans le cadre des programmes européens (Horizon 2020, Erasmus+...), dans les cas où ils ne répondent pas aux critères d'éligibilité des fonds structurels européens.

Les 20 actualités FESI publiées au cours de l'année sur le site europeidf.fr ont visé un public de potentiels bénéficiaires d'appels à projets (FEADER essentiellement, mais aussi FEDER avec un appel à projets FEDER publié en début d'année 2018), mais aussi un public plus large. Ainsi, la liste des opérations a été actualisée à trois reprises en 2018, et des journalistes et partenaires comme la Maison de l'Europe de Paris, Centre d'information Europe Direct, ont pu s'en servir pour communiquer via Facebook sur l'impact des fonds européens sur le territoire. L'autorité de gestion a également relayé l'existence de la consultation sur l'avenir de la politique de cohésion, ou encore l'agenda du Joli Mois de l'Europe.

En moyenne, sur l'année 2018, le site www.europeidf.fr a été consulté 6 000 fois par mois en moyenne, avec 13 500 pages vues par mois.

La **communication à destination du grand public**, qui devait s'amorcer en 2017, a pris du retard, notamment du fait des audits qui ont très largement pesé sur l'autorité de gestion et sur les bénéficiaires tout au long de l'année 2018, mobilisant l'ensemble du partenariat.

Néanmoins, cette communication plus grand public a commencé à devenir effective en 2018, tout d'abord à l'occasion du Joli Mois de l'Europe : 13 portes ouvertes ou événements ont été organisés par des bénéficiaires ou des partenaires de la programmation régionale à l'occasion du Joli Mois de l'Europe 2018, programmation orchestrée en lien avec l'autorité de gestion déléguée du Programme opérationnel national FSE-IEJ. L'autorité de gestion a relayé l'information concernant le Joli Mois de l'Europe sur le site www.europeidf.fr et www.iledefrance.fr, sur les réseaux sociaux et sur la newsletter régionale, mais aussi dans les Transiliens (trains régionaux) disposant d'écran, permettant ainsi de toucher 700 000 contacts par jour.

Les partenaires de la programmation, notamment les organismes intermédiaires et territoires porteurs d'un investissement territorial intégré, ont été tout au long de l'année des relais importants, tant pour la communication à destination des bénéficiaires en se faisant les relais des outils de communication au plus proche des territoires, que pour la communication plus grand public. A titre d'exemple, le territoire d'Est Ensemble et la ville de Paris se sont largement mobilisés pour le Joli Mois de l'Europe en organisant des visites de projets (visite du projet FEDER (IF0010431) des Arts Codés à Pantin ou encore diffusion du film réalisé par les femmes bénéficiaires d'un projet FSE (IF0012170) mené par l'association Adage à Paris), et les GIP académiques ont été mobilisés pour la Fête de l'Europe sur le parvis de l'Hôtel de ville de Paris.

Des partenariats, notamment dans le cadre du dispositif Europe, dispositif régional qui a pour objectif de cofinancer des actions de pédagogie sur l'action de l'Union européenne, ont permis d'amorcer cette communication grand public via la **valorisation de projets dans des médias**. TV78, chaîne de télévision locale, a réalisé trois reportages en fin d'année sur des projets cofinancés dans le cadre du POR. Les reportages ont porté notamment sur un projet de centre d'affaires dans les quartiers bénéficiant sur deux aspects du FEDER et du FSE, à Melun et Dammarie-les-Lys, sur un projet FEDER de réhabilitation thermique à Montigny-le-Bretonneux, et sur un projet FEADER de développement d'une brasserie en Seine-et-Marne. Ce projet se poursuit en 2019 avec, en tout, la réalisation de dix reportages sur l'action européenne en Île-de-France.

Des médias tels que le Journal du Grand Paris, Touteurope.eu, Evasion FM, Euractiv, Via Grand Paris TV ou le Parisien (ces deux derniers dans le cadre des visites de projets du comité de suivi) se sont aussi fait le relais de projets cofinancés sur le territoire francilien. Euractiv a ainsi réalisé un reportage sur un projet FEDER d'éco-quartier et de restauration de la biodiversité sur le territoire de Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis.

Plusieurs projets de valorisation d'opérations, éditoriaux et numériques, n'ont pu aboutir en 2018 faute de validation, de temps et de moyens et sont reportés à 2019. Il s'agit notamment d'un projet de cartographie des bénéficiaires et d'un projet d'édition d'une courte plaquette à destination du grand public, illustrant

l'action européenne en Île-de-France avec des exemples de projets soutenus.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Les 15 territoires porteurs d'investissements territoriaux intégrés (ITI) ont tenu 40 Comités de sélection et de suivi (CSS) en 2018. 95 projets ont été sélectionnés en opportunité, pour un montant prévisionnel de 23,9 M€. Au 31/12/2018, près de 70% de la maquette ITI a été sélectionnée.

En 2018, 72 opérations ont été programmées par l'AG pour un montant FESI de 18,44 M€ dont 12,59 M€ au titre du FEDER et 5,85 M€ au titre du FSE. 2 opérations ont reçu un avis défavorable de l'autorité de gestion lors de comités régionaux de programmation.

Au 31/12/2018, 191 projets sont comptabilisés comme programmés, pour un montant total FEDER/FSE de 53,56 M€, représentant 47,6% de la maquette conventionnée avec les 15 territoires ITI.

Les ITI ont participé à l'atteinte des **objectifs de certification**. Au titre de l'année 2018, les porteurs de projets ITI ont déposé 58 demandes de paiement pour un montant total de 9,86 M€ dont 19 ont pu faire l'objet d'un CSF et être intégrées aux appels de fonds, représentant 5,2 M€ soit 12,38% de l'objectif de certification du POR.

Les porteurs relevant du dispositif ITI ont contribué à l'atteinte des objectifs du **cadre de performance** sur les axes 1 (OS1 et 2), 2 (OS3), 4 (OS 5 et 6) et 8 (OS13) mis en œuvre par les ITI est intégralement imputable aux territoires du volet urbain.

Pour les autres axes, les contributions sont présentées ci-dessous :

- Axe 3 OS4 : les réalisations des ITI ont contribué à 17% de l'atteinte de la cible 2018 (1388 porteurs de projets accompagnés sur une cible de 8369) et à 5% de l'indicateur financier (0.6 M€ certifiés sur une cible de 12,2 M€).
- Axe 5 OS8 : les réalisations des ITI ont contribué à 2,6% de l'atteinte de la cible 2018 (923 chômeurs accompagnés pour une cible de 35 553). Cette faible contribution s'explique par la faible participation des ITI à l'indicateur financier.
- Axe 8 OS13 et OS14 : les réalisations des ITI ont contribué à 117% de l'atteinte de la cible 2018 (1699 logements réhabilités sur une cible de 1449) et à 84% de l'indicateur financier (8.2 M€ certifiés sur une cible de 9.7 M€). L'objectif est dépassé sur l'OS 13 pour lequel ils sont le seul contributeur.
- L'OS14 est mis en œuvre par appel à projet lancé par l'autorité de gestion.
- Axe 6 OS9 : les réalisations des ITI ont contribué à 3% de l'indicateur financier (0.724 M€ certifiés sur cible de 21.4 M€). Ils ne contribuent pas à l'indicateur de réalisation car leurs actions ne concernent que l'OS10.
- Axe 7 OS11 : les réalisations des ITI ont contribué à 18% de l'indicateur financier (1.14 M€ certifiés sur une cible de 6,4 M€). A ce stade, les ITI contribuent uniquement à l'indicateur

financier.

Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée par l'instruction de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) «Actions à destination des communautés marginalisées telles que les Roms à destination des seuls Investissements Territoriaux Intégrés», ouvert du 14 mars au 22 septembre 2017. Il porte sur une enveloppe globale de 5,3 M€, dont :

- 2,3 M€ de FEDER au titre de l'axe 1 objectif 2 « Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms »
- 3 M€ de FSE au titre de l'axe 4 objectif 5 « Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositifs d'insertion ».

5 territoires ITI ont répondu à l'AMI et au terme de l'instruction technique de ces dossiers, 3 territoires ont été retenus lors du CRP écrit du 20-28 septembre 2018 : Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre et Plaine Commune.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

L'autorité de gestion a continué en 2018 la mise en œuvre de son parcours de formation à destination des agents de la direction des affaires européennes et du personnel des autres pôles impliqués sur le POR. 10 modules ont été proposés sur des thématiques techniques telles que l'instruction, le contrôle de service fait (CSF), la prévention du risque de fraude, les aides d'Etat, la commande publique, l'analyse comptable et financière des porteurs de projets, la collecte des données ou encore l'analyse des dépenses de personnel.

Au total, 14 sessions ont été mises en œuvre avec l'appui de formateurs internes ou externes et 52 agents ont été formés (doublons non comptabilisés, un agent pouvant suivre un module ou les 10 proposés).

Dans le cadre de son processus d'amélioration continue, le service instruction et gestion a également renforcé ses capacités internes de montée en compétences :

-Points techniques lors des réunions de services ou revues de projet (ex : opérateur transparent, points lutte anti-fraude...);

-Identification de thématiques supplémentaires avec référent technique interne. Ce dernier a vocation à être un point de contact privilégié avec les experts et non un expert lui-même.

4 ateliers d'aide au dépôt de la demande de paiement via la plateforme E-Synergie ont aussi été organisés à destination des porteurs de projet en s'appuyant sur l'outil interactif Concretiz.

Par ailleurs, des ateliers d'information / formation ont été proposées aux organismes intermédiaires (OI) et aux territoires ITI :

-6 ateliers à destination des organismes intermédiaires sur les thèmes suivants : le CSF, la séparation

fonctionnelle, la prévention des risques de fraude, Synergie, la caractérisation des irrégularités, les checklists commande publique et aides d'Etat ;

-1 atelier à destination des ITI afin de les sensibiliser aux exigences du CSF ;

-1 réunion d'animation collective à destination des ITI afin de faire le point sur l'état d'avancement de la programmation et de la certification, et revenir sur les enjeux du moment et à venir (campagne d'audits, appel de fonds de fin d'année et évitement du DO, cadre de performance et indicateurs, etc.).

Parallèlement, 9 contrôles internes de programmes ont été mis en œuvre en 2018 sur les OI avec et sans subvention globale :

- 5 sur les OI avec subvention globale ;
- 3 sur les ITI : l'EPT Roissy Pays de France, la Ville de Paris, et l'EPT Grand Paris Sud ;
- 1 sur la DRIEE.

A noter que la plupart des ITI a également mis en place un accompagnement collectif et un accompagnement individualisé à destination des porteurs de projets de leur territoire. A titre d'exemple, l'ITI Grand Paris Sud a organisé en 2018 un comité technique avec les porteurs de projet qui avait pour objet le CSF, les règles de communication, l'archivage et l'outil Viziaprog.

En 2018, les outils destinés aux bénéficiaires ont également été réédités ou actualisés :

-Guide du porteur de projet (réédition)

-Outil Concretiz (actualisation)

-Kit de collecte des données (actualisation)

-Kit des obligations de communication (actualisation)

Enfin, le service développement de la DAE a poursuivi ses missions d'information et d'appui au montage de projet pour les acteurs et les partenaires d'une part et pour les services de la Région d'autre part. Deux ateliers d'information ont ainsi été organisés en 2018 pour présenter les appels à projets ENR et Réhabilitation. Le premier a réuni 17 participants et le second 59.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Concernant la mise en œuvre du Plan Seine, depuis la signature de la convention de délégation de tâches avec la DRIEE, 22 projets ont été sélectionnés en opportunité (dont 2 dossiers en 2018), représentant un taux de sélection de 63%. Ces 22 dossiers ont été retenus après la publication de 3 appels à projets de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie :

- Diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie hydroélectrique et autres activités humaines sur les milieux naturels ;
- Mobilisation raisonnée des ressources en eau pour réduire le risque de sécheresse sur les territoires ;
- Réduire les impacts des inondations sur les milieux et les territoires.

Pour l'année 2018, 5 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 717 125€ dont :

- 3 opérations au titre de l'OS 17 (réduire les impacts des inondations sur les milieux et sur les territoires) pour un montant de 481 944€ ;
- 2 opérations au titre de l'OS 18 (diminuer les impacts de la navigation, de la production d'énergie, hydroélectrique et des activités humaines en général sur les milieux naturels) pour un montant de 235 181€

Au 31/12/2018, 15 opérations relevant du Plan Seine ont été programmées pour un montant total de 4,08 M€, représentant un taux de programmation de 47%.

Il est à noter que l'OS 16 dédié à la réduction de la vulnérabilité au risque de sécheresse n'a pas été sollicité depuis le début de la programmation en raison des facilités plus intéressantes proposées aux porteurs par l'Agence de l'eau. Un courrier de la DRIEE a été adressé à la Région Ile-de-France en tant qu'autorité de gestion pour demander un transfert des crédits de cet OS vers l'OS dédié à la lutte contre les inondations. Cette demande est actuellement à l'étude par l'autorité de gestion.

Le cadre de performance portant sur l'OS17 du Plan Seine a été atteint sans difficulté. En effet, la cible au 31/12/2018 de 300 000 personnes bénéficiant de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations a été très largement dépassée grâce à une opération intitulée « sensibilisation au risque d'inondation en Ile-de-France : création d'outils pédagogiques, de formations et d'un réseau de référents » qui a bénéficié à 5 000 000 d'habitants.

Concernant l'implantation des opérations, l'Ile-de-France est la principale région bénéficiaire, avec 15 projets soit 68% du total et 77% en termes financiers.

Les Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne Franche-Comté sont respectivement bénéficiaires de 3, 2 et 2 opérations.

Deux principaux types de porteurs se dégagent : les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) pour l'OS dédié à la lutte contre les inondations et Voies Navigables de France pour l'OS dédié à la restauration des continuités écologiques.

Le taux d'intervention moyen du FEDER est de 36%. Au global l'effet levier est de près de 4€ pour 1€ de FEDER.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Sans objet

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Le programme opérationnel régional contribue aux objectifs de l'Union européenne en matière d'innovation sociale par :

- Des actions ciblées sur le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le domaine de la création d'activité qui visent à augmenter la part de l'ESS dans l'économie francilienne, en faire reconnaître le modèle économique, à avoir une approche transversale en soutenant des projets d'innovation sociale participants à l'inclusion des publics les plus vulnérables (chômeurs, migrants, personnes handicapées, ...)
- Des démarches de mutualisation et de coopération économique sur les territoires dans une optique de développement endogène
- Des solutions nouvelles pour favoriser les échanges locaux (structures et plateformes d'échanges de biens et/ou de services entre particuliers, monnaies complémentaires territorialisées, financements participatifs...)

Depuis le début de la programmation, 2 appels à projets ont eu lieu concernant l'entrepreneuriat et la création d'activité. Ces appels à projets avaient pour objectifs la promotion de la création/reprise d'entreprise et l'augmentation du nombre d'entreprises et des emplois de l'économie sociale et solidaire. Les types d'actions soutenus incluent :

- L'accompagnement et le financement de la création-reprise et développement d'activités notamment d'ESS à travers des coopératives
- Le suivi post-crédation et l'appui au développement d'entreprise et d'activités, et notamment les actions de mutualisation et de coopération pour aider à la pérennisation des entreprises ESS et au développement de projets socialement innovants
- La professionnalisation des acteurs de l'accompagnement à la création et au suivi post-crédation ainsi que des acteurs et dirigeants de l'ESS tant sur l'accompagnement, la définition et le développement de nouveaux modèles entrepreneuriaux et des méthodologies propres à l'ESS
- L'aide à la réalisation d'études et de statistiques pour l'amélioration de la connaissance de l'ESS et des modèles entrepreneuriaux émergents.

En particulier, un critère de la qualité d'une opération évalué lors de l'instruction est sa pertinence au regard des porteurs de projets de l'ESS.

L'axe 3 OS4 consacré à la création d'entreprise représente 55,612 M€, soit 11,50 % de la maquette du programme opérationnel régional. Au 31 décembre 2018, 154 opérations ont été comptabilisées comme programmées sur cet axe pour un montant total UE de 26,77 M€. A ce jour, le programme opérationnel a soutenu 27 dossiers promouvant la création d'activité dans le domaine de l'ESS ont été programmés entre 2014 et 2018 pour un montant UE total de 3 817 300,21€ dont 1 dossier a été programmé en 2018 pour un montant UE total de 193 976,79€.

Les projets programmés interviennent dans plusieurs champs de l'ESS :

- soutien aux coopératives d'activité et d'emploi, modèle alternatif au salariat et à l'entrepreneuriat notamment dans le domaine culturel (Coopérative CLARA, Coopaname),
- soutien aux entrepreneurs de l'ESS (ADIE)

- soutien aux réseaux d'acteurs (URSCOP IDF).

Par exemple, l'association Les Canaux met en œuvre le projet Social Starter qui est un programme d'appui à l'entrepreneuriat à destination des publics issus prioritairement des Quartiers Politique de la Ville de Paris. Trois modules d'accompagnement permettent de concrétiser les projets entrepreneuriaux des participants, dont un module dédié à l'orientation et à l'accompagnement collectif à la création d'entreprises en ESS.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Le POR d'Île-de-France et du Bassin de la Seine s'investit dans la mise en œuvre de mesures en direction des publics sensibles touchés par la pauvreté ou susceptibles d'être victime de discrimination et d'exclusions. Le programme a dirigé ses actions particulièrement sur les publics des quartiers prioritaires (environ 11% de la population francilienne). Des établissements publics territoriaux ont été sélectionnés et sont désormais porteurs d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) afin de bénéficier de soutien en ingénierie de projet et d'accompagnement pour faciliter leur accès aux financements. Ils représentent 121 Quartiers de la Politique de la Ville. Les populations Roms et migrants sont également bénéficiaires d'actions du programme centrées particulièrement sur l'habitat, la scolarisation et la santé.

Une part non négligeable du programme opérationnel régional est dirigée vers des actions à destinations des quartiers prioritaires. Les territoires ITI représentent un montant total UE de 112,511 M€ soit 23,2 % de la maquette du programme opérationnel régional. Globalement, 191 projets programmés sont dirigés vers les territoires ITI ce qui représente 15,8 % des financements du POR

Les axes 1 OS1&2, 2 OS3, 4 OS 5&6, 8 OS13 sont spécifiquement dédiés aux territoires ITI.

Les actions du POR sont orientées vers des publics cibles prioritaires :

- L'axe 1 OS1 2 OS3 et 8 OS13 bénéficient aux quartiers prioritaires. 6 équipements ont été réhabilités ou construits et ont une portée supra-communale, 4 continuités écologiques ont été recrées, 17 ménages ont bénéficié d'opérations ayant pour objectif de réduire la facture énergétique de leur logement.
- L'axe 1 OS2 et 4 OS5 bénéficie aux populations Roms et migrants, 2 477 participants ont bénéficié d'un accompagnement ;
- Sur l'axe 3 OS4 vers des participants issus des quartiers prioritaires, 2734 participants ont bénéficié d'un accompagnement

- L'axe 4 OS6 est dirigé vers des actions de lutte contre les discriminations et d'égalité femme-homme, 4 657 participants ont été accompagnés dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances de 2014 à 2018. Parmi eux, 255 acteurs de la lutte contre les discriminations et 4 402 publics susceptibles d'être discriminés.
- l'axe 5 OS7 bénéficie au public en situation de décrochage scolaire ou susceptible de l'être. 13% des financements sont dirigés vers des actions curatives. 26 517 participants ont été accompagnés pour des actions de prévention ou des actions curatives.
- 9325 participants soit 24% des participants des actions de l'axe 5 OS8 concernent des chômeurs de longue durée. 49% est dirigé vers les moins de 25 ans soit 19 416 participants ; 2% vers les participants sous main de justice

L'axe 9 OS15 bénéficie au département de Seine Saint Denis repéré comme prioritaire pour la mise en œuvre de l'IEJ de par son taux de chômage des jeunes. 2 954 NEET ont ainsi bénéficié des actions financées.

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le programme opérationnel régional d'Ile-de-France et du Bassin de la Seine contribue à renforcer une croissance intelligente, durable et inclusive dans la mise en œuvre de ses actions. Les axes d'intervention sont les suivants :

- Des stratégies ITI ont été développées sur le territoire afin de contribuer à la cohésion territoriale par le développement harmonisé et solidaire des territoires.

Des financements sont dirigés vers ces territoires présentant généralement des déficits d'infrastructures économiques et d'équipements publics. 6 équipements publics ont ainsi été créés ou réhabilités.

Les logements sociaux et copropriétés privées dépassent les seuils de précarité énergétique. 1734 logements ont bénéficié d'action de réhabilitation énergétique afin de réduire les factures liées aux dépenses en énergie

Les milieux naturels sources de biodiversité sont limités. Les financements ont à ce stade permis de lever 4 obstacles et points de fragilité.

44 651 personnes (dont 39 515 chômeurs) ont bénéficié d'actions de formation pour réduire le taux de chômage de ces territoires et améliorer la qualification des publics.

- Un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation : 41 projets programmés représentant 5% des financements dirigés vers la R&D de la S3 francilienne; 54 projets représentant 6% des financements dirigés vers les TIC ; 41 projets représentant 5% des financements dirigés vers le soutien des PME

Afin de renforcer l'écosystème d'innovation, 30 projets collaboratifs de recherche développement et d'innovation ont été financés, représentant 276 entreprises soutenues. 4 projets de création d'incubateurs ont également été financés.

Afin de renforcer la croissance francilienne, le soutien aux PME du territoire a permis le financement d'actions dirigées vers 434 entreprises. Les instruments financiers ont bénéficié à 85 entreprises.

- La réduction du taux de chômage : 50 521 chômeurs ont bénéficié de financements FSE du POR ; 78% ont bénéficié d'actions visant à l'adaptabilité des travailleurs (39 515 participants formés pour obtenir une meilleure qualification) et 17% ont bénéficié d'actions visant à la création reprise d'entreprise (8 353 porteurs de projets entrepreneuriaux soutenus).
- La lutte contre le décrochage scolaire : 26 018 jeunes ont bénéficiés de financements FSE du POR afin de prévenir des sorties de formation initiale sans diplôme ni qualification
- Une économie soucieuse de l'environnement :

Afin de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, un peu plus de 9% des financements du POR sont dirigés sur l'axe 8 portant sur la transition énergétique et la maîtrise de la consommation d'énergie. Les projets programmés prévoient la création de 85.38MW de capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables et de récupération (Axe8OS12). Les financements sont également dirigés vers des actions de lutte contre la précarité énergétique, 1549 ménages bénéficient d'une meilleure consommation énergétique à la suite des opérations (Axe8OS13) ; 185 démarches pilotes financées dans un but de transition énergétiques pour réduire les consommations du bâti résidentiel et des bâtiments publics (Axe8 OS14).

De plus, 15 actions de réduction des vulnérabilités du bassin de la Seine ont été entreprises, représentant 4,08 M € de financement.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Pour les pré-demandes 2014, les outils de suivi ont été développés tardivement, les obligations de collecte des données étaient mal connues par les porteurs de projet. L'autorité de gestion a donc renforcé au sein des conventions l'article portant sur l'obligation de suivi.

De 2015 à 2017, les données étaient collectées par les porteurs de projets au sein de tableaux Excel et transmis au moment du solde de l'opération. L'état de la qualité de la donnée était donc connu tardivement. Pour améliorer la qualité de la collecte des données, la DAE a développé depuis 2016 un outil de collecte des données Viziaprog SDP permettant de faciliter la collecte des données pour les porteurs de projet et de réaliser un suivi plus régulier de la collecte. Un kit de collecte des données a été rédigé afin de sensibiliser les porteurs de projets.

En 2017, l'outil Viziaprog SDP a été mis en place et est désormais opérationnel pour collecter les données sur les participants des opérations FSE. Les premiers comptes ont été ouverts aux porteurs de projet.

Au cours de l'année 2018, un plan d'action a été mis en place afin de récupérer l'ensemble des tableaux de données FEDER et FSE sur les participants, complétés par les porteurs de projets.

Ce travail a représenté une charge de travail importante pour l'autorité de gestion notamment pour le FSE. En effet, il a nécessité de contrôler le caractère complet des données transmises, à échanger le cas échéant avec les porteurs de projet pour disposer d'informations complémentaires, à remettre en forme les tableaux afin qu'ils soient traduits dans un format compatible leur permettant d'être intégrés dans l'outil de collecte des données Viziaprog.

Un suivi de la collecte des données est désormais réalisé au fil de l'eau. Des contrôles de complétude et de cohérence sont réalisés par l'outil.

La sensibilisation des porteurs de projets sur l'importance de la collecte des données est réalisée au moment de l'instruction des demandes de subvention, lors des visites sur place réalisées par les gestionnaires des dossiers et tout au long de la mise en œuvre du projet. Un guide des bonnes pratiques dédiées à la collecte des données a été rédigé afin de guider les gestionnaires dans l'appropriation de cette obligation.

A ce jour, le cadre de performance a été atteint pour l'ensemble des axes :

- Concernant l'axe1, l'indicateur de réalisation de l'OS1 a été atteint à 150% grâce à 6 équipements créés ou réhabilités sur les territoires ITI sur 4 qui était la cible 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 125% (4 176 785,42€ certifiés / 3 334 540€ cible 2018).
- Concernant l'axe2, l'indicateur de réalisation de l'OS3 a été atteint à 150% grâce à 4 points de fragilité traités pour renforcer la biodiversité sur les territoires ITI sur les 2 ciblés dans le POR

pour 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 86% (946 389,55€ certifiés / 1 100 000€ cible 2018).

- Concernant l'axe3, l'indicateur de réalisation de l'OS4 a été atteint à 178% grâce à 14 916 participants accompagnés dans leur projet entrepreneurial sur les 8 369 ciblés dans le POR pour 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 210% (25 738 207€ certifiés / 12 234 640€ cible 2018).
- Concernant l'axe4, l'indicateur de réalisation de l'OS6 a été atteint à 116% grâce à 4659 participants accompagnés sur les projets de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes-hommes sur les 4015 ciblés dans le POR pour 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 110% (2 740 786.91€ certifiés / 2 488 640€ cible 2018).
- Concernant l'axe5, l'indicateur de réalisation de l'OS8 a été atteint à 111% grâce à 39 515 chômeurs accompagnés sur les projets d'employabilité et de qualification sur les 4015 ciblés dans le POR pour 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 149% (69 576 222.5€ certifiés / 46 718 685.64€ cible 2018).
- Concernant l'axe 6, l'indicateur de réalisation de l'OS9 a été atteint à 657% grâce à 276 entreprises soutenues sur les 42 ciblés dans le POR pour 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 96% (20 560 113.89€ certifiés / 21 400 683€ cible 2018).
- Concernant l'axe7, l'indicateur de réalisation de l'OS11 a été atteint à 273% grâce à 850 services et applications créés sur les 311 ciblés dans le POR pour 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 99% (6 364 539.03€ certifiés / 6 404 466€ cible 2018).
- Concernant l'axe8, l'indicateur de réalisation des OS13 et 14 a été atteint à 120% grâce à 1734 ménages ayant bénéficié d'un meilleur classement énergétique suite aux opérations soutenues sur les 1449 ciblés dans le POR pour 2018. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 154% (14 949 485€ certifiés / 9 701 780€ cible 2018).
- Concernant l'axe10, l'indicateur de réalisation de l'OS17 a été atteint à 1668% grâce à 5 003 728 habitants ayant bénéficié de mesures visant à la réduction des conséquences négatives des inondations sur les 300 000 ciblés dans le POR pour 2018. Ce résultat dépasse largement les prévisions définies initialement dans le POR. Cela s'explique par une opération portant sur le développement d'outil de sensibilisation au risque inondation à destination des habitants concernés. Il touche l'ensemble du bassin de la Seine et particulièrement les participants se situant en risqué inondation. L'indicateur financier de l'axe a été atteint à 137% (2 613 021.68€ certifiés / 1 912 680€ cible 2018).

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHE 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

Dans le cadre du POR, le département de Seine Saint Denis est le seul bénéficiaire de l'IEJ.

Les actions mises en place se concentrent sur l'emploi et s'appuient sur les politiques de formation professionnelle et d'apprentissage. Le fonds IEJ finance des actions de repérage, accompagnement qualifiant et pré-qualifiant, le soutien aux employeurs de l'apprentissage et l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes.

Le programme opérationnel est doté d'une enveloppe de 7 914 740M€ pour la mise en œuvre de l'IEJ, suite à l'octroi d'une enveloppe complémentaire de 2 150 462 M€ fin 2017.

Au 31 décembre 2018, 13 opérations ont été programmées pour un montant UE de 10,9170 M€. En 2018, 1 nouvelle opération a été programmée pour un montant UE de 4,08 M€ par l'autorité de gestion.

3 projets ont fait l'objet de contrôles de service fait inclus dans l'appel de fonds du 21 décembre 2018 pour un montant UE de 367 609,32 €.

La mise en œuvre de l'IEJ est de la responsabilité :

- De l'autorité de gestion à hauteur de 7 014 740M€. Cette enveloppe est programmée à travers deux dispositifs : d'une part un appel à projets « IEJ », publié en 2015 et le cofinancement de marchés de la formation professionnelle du Conseil Régional d'Ile de France. Ainsi, 7 opérations ont été programmées par l'autorité de gestion pour un montant total UE de 10,017 M€

- Du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, à hauteur de 900 000€. La convention initiale, signée le 12 février 2016, prévoit que l'enveloppe confiée sera programmée au travers de 5 dispositifs : i) les espaces dynamiques d'insertion, 2) des actions d'accompagnement scolaire des jeunes mineurs et majeurs étrangers isolés, 3) un chantier éducatif, 4) un appel à projets territorial et 5) assistance technique. 6 opérations ont été programmées par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour un montant total UE de 899 372,00 €. En 2018, aucune nouvelle opération n'a été programmée par le Département.

Ces points ont fait l'objet d'échanges formels et informels avec les autorités déconcentrées de l'Etat en charge du PON FSE, et ce dans le cadre d'une gouvernance coordonnée de l'IEJ en Ile-de-France.

En 2018, les résultats du second volet de l'évaluation de l'IEJ ont été présentés. Ces résultats font état de financements dont le volume ne permet pas d'être représentatif pour mesurer un impact sur le territoire francilien. En effet, le PO régional IEJ représente environ 0,3 % du budget régional pour l'apprentissage, la formation et la qualification, alors que l'axe 5 du FSE en représente un peu moins de 10 %.

Le choix porté par l'AG a été de renforcer le financement des dispositifs existants et maîtrisés au sein de la Région suite aux faibles retours observés sur l'appel à projet lancé en 2015. Les structures financées sont essentiellement des acteurs de l'action sociale et de l'insertion. 62 % des montants financiers sont alloués à l'accompagnement et 38 % à la formation-insertion.

Les dispositifs majeurs des actions d'insertion sont :

- les Pôles de projet professionnel (3,8 M€, 1762 jeunes visés). Ce dispositif déjà existant visait les 16-25 ans à très bas niveau de qualification. Il s'agit de parcours de formation, d'une durée maximale de 945 heures, visant à acquérir des compétences de base, et comprenant des stages en entreprise.
- Les espaces dynamiques d'insertion (EDI), également dispositif régional, cofinancés par la Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'ateliers pré-qualifiants, visant à rendre les jeunes autonomes à travers un accompagnement social dans un premier temps et ensuite seulement professionnel.

Pour le Département, les 0,9 M€ délégués peuvent être comparés aux 100 M€ du budget départemental consacré à l'éducation et à la jeunesse.

Entre 2014 et 2018, 1266 jeunes de moins de 25 ans sans emploi ne suivant ni enseignement ni formation ont été accompagnés.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Lettre de réponse aux observations de la Commission sur le RAMO v2018.0	Résumé à l'intention des citoyens	5 sept. 2019		Ares(2019)5803872	Lettre de réponse aux observations de la CE RAMO 2018.0	17 sept. 2019	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 11/20/RSS31 . Échec des années: 2018
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 20, indicateur: RSS31, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 20, indicateur: RSS31, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 20, indicateur: RSS31, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 20, indicateur: RSS31, catégorie de région: , année: 2017 (0,00 < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 20, indicateur: RSS31, catégorie de région: , année: 2018 (15,00 < 40,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: 1, indicateur: RSS01, catégorie de région: M, année: 2017 (7,90 > 6,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: 1, indicateur: RSS01, catégorie de région: M, année: 2018 (9,09 > 6,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 17, indicateur: RSS28, catégorie de région: M, année: 2017 (764,00 > 494,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 17, indicateur: RSS28, catégorie de région: M, année: 2018 (764,00 > 494,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 17, indicateur: RSS39, catégorie de région: T, année: 2017 (763,00 > 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 17, indicateur: RSS39, catégorie de région: T, année: 2018 (763,00 > 493,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 19, indicateur: RSS30, catégorie de région: , année: 2017 (249,00 > 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 19, indicateur: RSS30, catégorie de région: , année: 2018 (249,00 > 90,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: RSS32, catégorie de région: , année: 2016 (2 518,00 > 104,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: RSS32, catégorie de région: , année: 2017 (2 786,00 > 104,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: RSS32, catégorie de région: , année: 2018 (6 001,00 > 104,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 3, indicateur: RSS05, catégorie de région: M, année: 2017 (36 866,10 > 6 099,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 3, indicateur: RSS05, catégorie de région: M, année: 2018 (34 919,00 > 6 099,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 12, indicateur: RSS22, catégorie de région: M, année: 2015 (8,20 > 6,16). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 12, indicateur: RSS22, catégorie de région: M, année: 2016 (8,20 > 6,16). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 12, indicateur: RSS22, catégorie de région: M, année: 2017 (8,20 > 6,16). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 12, indicateur: RSS22, catégorie de région: M, année: 2018 (8,20 > 6,16). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 13, indicateur: RSS23, catégorie de région: M, année: 2015 (87 613 600,00 < 14 413 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 13, indicateur: RSS23, catégorie de région: M, année: 2016 (87 613 600,00 < 14 413 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 13, indicateur: RSS23, catégorie de région: M, année: 2017

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 333,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, indicateur: RES21, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 402,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, indicateur: RES12, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 437,18 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 547,68 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,61 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO37, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,63 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 178,26 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, indicateur: RES15, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 237,50 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 11, priorité d'investissement: -, indicateur: RES12, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 333,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, indicateur: RES10, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 333,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, indicateur: RES10, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 333,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, indicateur: RES21, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 333,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 5b, indicateur: RES21, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (357 < 710).